

DEUXIEME PARTIE

**COMPARAISON DES
PARCOURS SOCIAUX ET
FAMILIAUX**

Les détenus ont connu des vies de couple précoces et instables

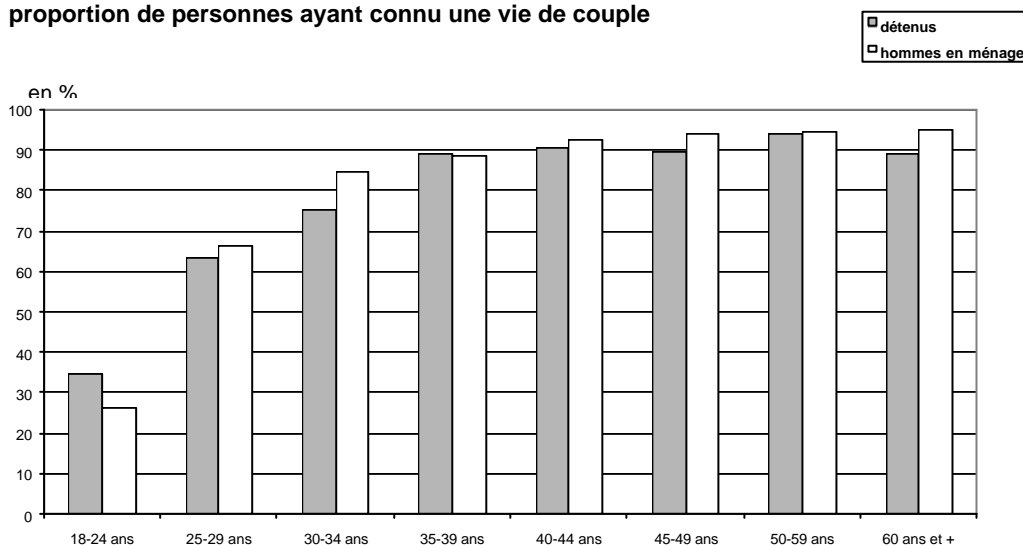
Les hommes actuellement détenus ont connu des vies de couple plus précoces mais aussi plus instables que les autres hommes. Ils se sont mis en couple en moyenne deux ans plus tôt et déclarent vivre ou avoir vécu plus souvent une deuxième union. Ces caractéristiques s'observent dès avant l'incarcération ; celle-ci ne fait donc qu'accentuer la plus grande fragilité des couples mais sans en être manifestement la seule cause. Cette forte instabilité due à un plus grand nombre d'unions et de ruptures les conduit aussi plus souvent à souffrir de solitude. Le profil de leurs compagnes renforce la complexité de leur parcours conjugal : d'origine socialement comparable, elles ont aussi vécu plusieurs unions et ont souvent la charge de plusieurs enfants.

Autant de vies de couple pour les détenus que pour les autres hommes

Les détenus ont été interrogés sur l'histoire de leur(s) vie(s) de couple. La date de détention permet des analyses avant et après l'incarcération. En effet si l'incarcération interrompt temporairement la cohabitation des conjoints elle n'empêche pas systématiquement la vie de couple de se poursuivre.

Au cours de leur vie, sept détenus sur dix ont vécu, ou se déclarent encore, en couple. A structure par âge identique, ce chiffre est le même pour les hommes en ménage. Cependant, la fréquence de mise en couple des plus jeunes caractérise la précocité des détenus : 34 % des plus jeunes d'entre eux ont connu des vies de couple contre 26 % de leurs homologues en ménage. En revanche, à des âges plus élevés, ces proportions deviennent comparables.

graphique 1
proportion de personnes ayant connu une vie de couple



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

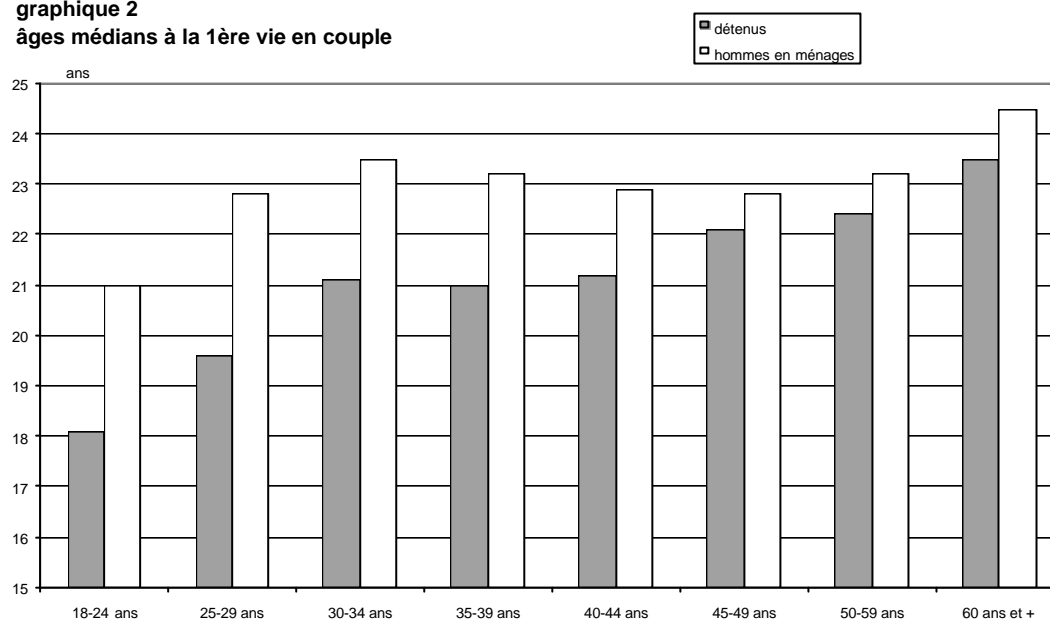
Cet article a été écrit par Francine CASSAN, INSEE et Estelle LONGE, UVSQ

Les plus jeunes sont les plus précoces

Les hommes détenus ont vécu en couple plus précocement que les autres hommes. Cela est vrai pour toutes les générations, mais c'est au sein des plus jeunes que les écarts sont les plus forts. La moitié des jeunes détenus de moins de 25 ans ont débuté leur première vie de couple avant 19 ans contre moins de 22 ans pour leurs homologues, soit un écart de près de 3 ans. Cet écart s'accroît pour culminer à 3,25 chez les 25 à 29 ans, avant de s'atténuer pour les générations plus âgées, sans toutefois disparaître.

Ainsi, la moitié des détenus de 50 à 59 ans ont vécu en couple avant 23 ans contre 24 ans pour les hommes du même âge vivant en ménage ordinaire. Cet écart d'un an persiste chez les plus âgés.

graphique 2
âges médians à la 1ère vie en couple



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Mais les couples des détenus sont plus fragiles...

Malgré la précocité relative et le nombre d'épisodes de leur vie de couple, les hommes détenus sont moins souvent en couple que les autres. Un mois avant leur incarcération, 50 % des détenus vivent en couple, contre 60 % des hommes d'âge comparable. A la date de l'enquête, seulement 40 % des détenus demeurent en couple.

Sauf chez les moins de 25 ans, les taux de vie en couple sont plus faibles pour les détenus avant incarcération que pour le reste de la population masculine : l'emprisonnement accentue donc la solitude, mais ne suffit pas à l'expliquer.

A la date de l'enquête, moins de 30 % des détenus en sont à leur première union contre 55 % des autres hommes de même structure par âge. L'écart se retrouve pour toutes les tranches d'âge. En revanche, les hommes en détention sont plus nombreux que les autres à vivre une deuxième union : 17% contre 7 % pour les autres hommes. Ces chiffres illustrent la précarité des unions des détenus, précarité qui atteint toutes les générations.

Tableau 1
Part des hommes en ruptures d'union ou en 2ème union parmi ceux qui vivent ou ont vécu en couple

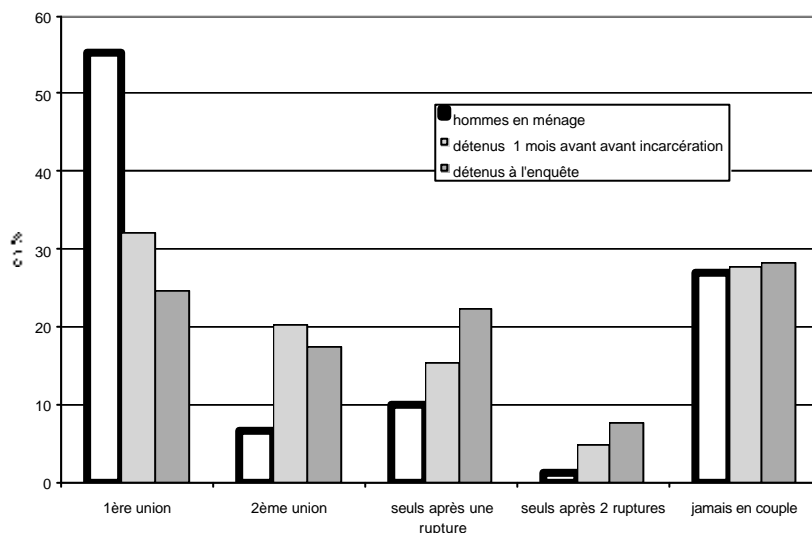
	détenus 1 mois avant incarcération	hommes libres	détenus à l'enquête
	%	%	%
18-24 ans	34	43	43
25-29 ans	48	21	56
30-34 ans	55	20	61
35-39 ans	58	23	67
40-44 ans	63	24	76
45-49 ans	67	25	82
50-59 ans	57	23	72
60 ans et +	64	23	75
Total	56	27	66

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Près de 60 % des détenus ayant vécu en couple ont vécu plus d'une union, avant leur incarcération. C'est le cas pour moins de 30 % des hommes libres d'âge comparable. Toutes les générations sont concernées par cette forme d'instabilité que l'incarcération vient aggraver en accélérant les ruptures.

La seule similitude qui existe entre les détenus et les autres hommes est la part de ceux qui n'ont jamais vécu en couple : 30 % des uns comme des autres n'ont jamais vécu en couple (graphique 3).

Graphique 3
Situations de couple comparées



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

...et moins souvent légalisés

Quand ils sont en couple, les détenus privilégient l'union libre : 52 % d'entre eux déclarent vivre en concubinage contre 40% des autres hommes. De plus les détenus divorcent plus que les autres : trois fois plus souvent, et cela dès avant leur incarcération. Celle-ci accélère ensuite la rupture des

couples : avant leur incarcération, 32 % des détenus sont mariés. Ils ne sont plus que 26 % à l'être à la date de l'enquête.

Tableau 2

Etat matrimonial légal des hommes en couple

	détenus 1 mois avant incarcération	ménages à l'enquête*	détenus à l'enquête
	%	%	%
Célibataires	52	40	51
Mariés	32	54	26
Veuf	1	1	3
Divorcés	15	5	20
Total	100	100	100

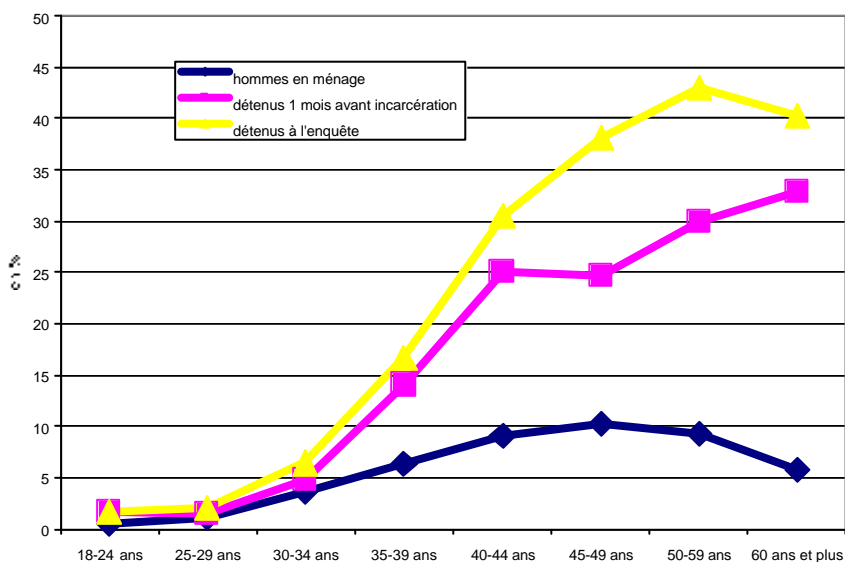
*à structure par âge comparable

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Parmi les hommes ayant été mariés, la proportion de divorcés chez les 30-34 ans passe de 5 à 7 % de la date d'incarcération à la date d'enquête, de 25 à 31 % chez les 40-44 ans. La plus forte progression des taux de divorce s'observe chez les détenus les plus âgés, du fait de durées de détention plus élevées. Ainsi la part de divorcés chez les détenus de 50-59 ans passe de 30 % un mois avant l'incarcération à 43 % à la date de l'enquête.

Graphique 4

Proportions de divorces par âges



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Le veuvage demeure une situation marginale qui atteint autant les détenus, avant incarcération, que les autres hommes (1%). Ce taux s'élève à 3% à la date de l'enquête chez les détenus.

Plus souvent seuls

Compte tenu de la fréquence des ruptures, les détenus sont plus souvent seuls même avant leur incarcération : c'est alors le cas pour 48 % d'entre eux, contre 38 % des hommes en général. A la date de l'enquête, ce pourcentage s'élève à 58 % du fait des ruptures qui ont lieu au moment de l'incarcération. L'instabilité de leurs parcours matrimoniaux conjuguée aux effets propres de l'incarcération les conduit à la solitude.

Tableau 3
Part des hommes non en couple

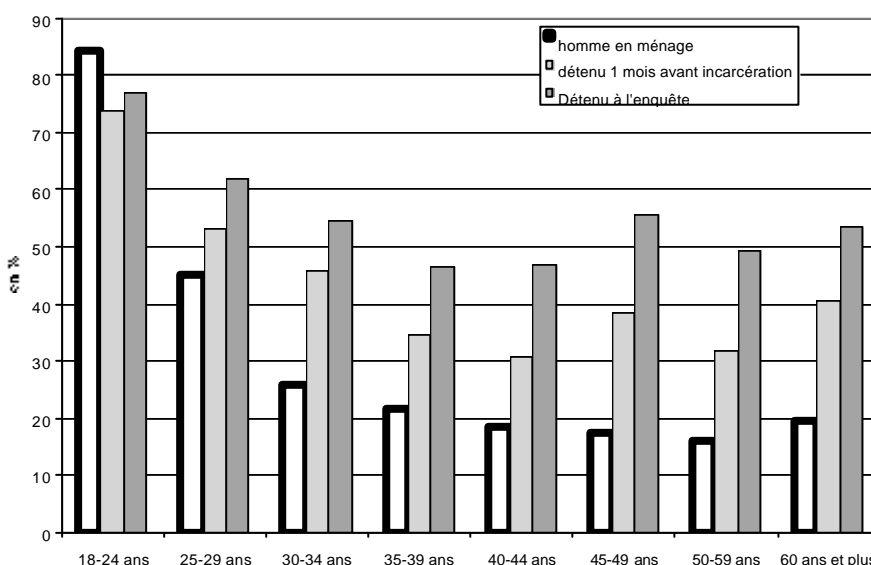
	détenus 1 mois avant incarcération	ménages à l'enquête*	détenus à l'enquête
	%	%	%
En couple	52	62	42
Seul	48	38	58
Après 1 rupture	15	10	22
Après 2 ruptures	5	1	8
Jamais en couple	28	27	28
Total	100	100	100

*à structure par âge comparable

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Plus d'une union sur dix est rompue dans le mois qui suit l'incarcération. Ensuite la probabilité de rupture diminue. Au total 20% des unions sont rompues au cours de la première année de l'incarcération, 25% dans les deux premières années et 36% dans les cinq ans qui suivent.

Graphique 5
La solitude par tranche d'âge



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

A tous les âges et dès avant leur incarcération, les détenus sont plus souvent seuls que les autres. Les écarts de situation entre les deux populations s'accroissent avec l'âge. Dès 45 ans, les détenus sont deux fois plus souvent seuls que les autres, la solitude étant définie comme une vie sans partenaire.

Les parcours conduisant à la solitude sont différents en ménage et en détention. Une fois sur deux, c'est suite à une rupture qu'un détenu se déclare seul, alors que c'est seulement près d'une fois sur quatre pour les hommes vivant en ménage.

Tableau 4
Origines comparées des situations de solitude
Champ : hommes seuls

	détenu 1 mois avant incarcération	ménage à l'enquête	détenu à l'enquête
	%	%	%
Après 1 rupture	32	26	38
Après 2 ruptures	10	3	14
Jamais en couple	58	71	48
Seul	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les conjointes des détenus ont elles même un parcours conjugal antérieur instable...

Une compagne de détenu sur cinq a déjà vécu en couple avant son union actuelle : ce n'est le cas que pour 10 % de l'ensemble des femmes actuellement en couple vivant avec des hommes du même âge. Le plus souvent, leur précédente union s'est terminée par un divorce.

La proportion d'hommes qui ont vécu plus d'une union (rupture de la première ou de la deuxième union, deuxième union), est d'autant plus élevée que leur conjointe a elle-même eu un parcours conjugal complexe.

Tableau 5
Les parcours antérieurs des conjointes
champ : hommes ayant déclaré une vie de couple

	Hommes en détention	Hommes en ménage ordinaire
	%	%
Hommes ayant une conjointe qui ne s'est pas mariée avant	78,1	89,5
Conjointe veuve	2,8	0,7
Conjointe mariée	2,5	0,8
Conjointe divorcée	14,6	6,1
Conjointe déjà mariée sans autre précision	0,6	0,4
Non réponse	1,5	2,4
Total	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

...et des enfants à charge issus de précédentes unions.

Dès lors, les détenus élèvent plus souvent des beaux-enfants que les autres. Ainsi 18% des détenus vivent ou ont déjà vécu avec un bel-enfant contre 4%. Les détenus ont aussi plus d'enfants biologiques (cf. article «*La descendance des hommes détenus*»). Ils accueillent également plus souvent d'autres enfants, neveux, nièces, que les autres et complexifient encore davantage des situations de couples déjà compliquées.

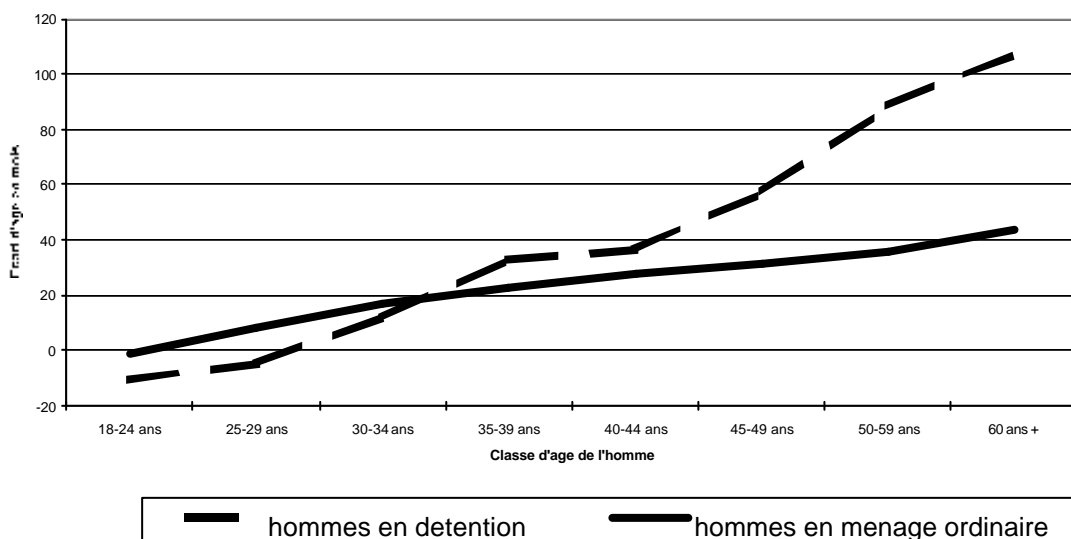
Cette forte présence d'enfants, biologiques élevés ou accueillis, ne contribue pas, semble-t-il, à stabiliser la dernière union. Il est possible, à l'inverse, que la présence de nombreux enfants agisse plutôt comme un facteur de fragilisation dans un milieu déjà économiquement faible.

Des conjointes plus âgées pour les plus jeunes détenus

L'âge moyen de la conjointe d'un détenu est de 34,4 ans. A structure par âge identique, l'âge moyen des conjointes des autres hommes serait de 34,6 ans, donc à peine supérieur.

Mais l'écart d'âge moyen entre les conjoints est donc plus important chez les hommes détenus. Ceux-ci ont en moyenne 2,6 années de plus que leur compagne contre 1,7 année chez les hommes d'âge équivalent. En revanche, les détenus de moins de 30 ans ont souvent des conjointes plus âgées qu'eux, plus souvent en tout cas que les autres hommes. En effet la précocité des plus jeunes d'entre eux leur rend difficile le choix d'une conjointe plus jeune. Cependant cet écart inhabituel subsiste chez des détenus ayant entre 25 et 35 ans. Les conjointes des détenus âgés sont, en revanche, nettement plus jeunes que leurs compagnons : l'écart d'âge moyen est nettement plus important que dans le reste de la population. Ceci est dû en partie aux deuxièmes unions, dans lesquelles l'écart d'âge est plus important que pour les premières unions.

Graphique 6
Ecart d'âges entre conjoints



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les origines géographiques des conjoints sont très proches

Les conjointes de détenus sont nées dans un pays étranger plus souvent que les conjointes des hommes en ménage ordinaire: 73% des conjointes des hommes détenus sont nées en France contre 87% des conjointes en ménage ordinaire.

En revanche, 90 % des conjointes de détenus nées en France vivant en couple sont également nées en France. Cette proportion est quasiment la même pour les ménages non concernés par la détention.

Les détenus nés au Maghreb ont 6 fois sur 10 une compagne née en France; 4 fois sur 10 elle est née au Maghreb. En revanche les détenus nés dans un autre pays d'Afrique ont 3 fois sur 10 seulement une conjointe née en France.

Tableau 6
Pays de naissance des conjoints

Champs : Ensemble des hommes de 18 ans et plus

		Hommes en détention						
		Pays du conjoint						
		France	Union Européenne	Autre pays d'Europe	Maghreb	Autre pays d'Afrique	Amérique	Asie
		%	%	%	%	%	%	%
Pays de la conjointe	France	90	38	38	56	28	17	18
	Union Européenne	3	53	4	3	6	17	9
	Autre pays d'Europe	1	0	50	0	0	0	9
	Maghreb	4	6	0	40	0	0	9
	Autre pays d'Afrique	2	0	0	0	64	0	0
	Amérique	1	3	0	1	0	67	0
	Asie	0	0	8	0	3	0	55
	Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

		Hommes en ménage ordinaire						
		Pays du conjoint						
		France	Union Européenne	Autre pays d'Europe	Maghreb	Autre pays d'Afrique	Amérique	Asie
		%	%	%	%	%	%	%
Pays de la conjointe	France	95	49	52	49	49	50	26
	Union Européenne	2	47	6	3	3	7	2
	Autre pays d'Europe	0	1	36	0	1	0	1
	Maghreb	2	2	3	47	4	1	2
	Autre pays d'Afrique	0	0	3	0	42	1	1
	Amérique	0	0	0	0	0	40	0
	Asie	0	0	1	1	1	1	68
	Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Le plus souvent, les femmes sont soit nées en France soit nées dans le même pays que leur conjoint. A lieu de naissance identique, les hommes détenus ont plus souvent une conjointe née à l'étranger (en général, dans le même pays qu'eux) que les hommes en ménage ordinaire.

Fragilité économique des conjointes des détenus

Près de 11% des compagnes des détenus sont à la recherche d'un emploi contre 9% des autres femmes.

La détention prive le foyer de ressource, huit détenus sur dix déclarant une profession, la conjointe doit donc, en toute logique, se mettre ou se remettre sur le marché du travail.

En mai 2000, Le Crédoc a réalisé une enquête sur les bouleversements des vies familiales induits par une incarcération. Il souligne que celle-ci accroît les problèmes financiers des familles déjà peu fortunées, en diminuant leurs ressources et en augmentant leurs dépenses occasionnées par la détention (frais de justice, frais de cantinage). Les conjoints sont les premiers touchés, alors que souvent déjà pénalisés par une situation économique faible dans l'ensemble. Certaines conjointes déclarent par ailleurs avoir dû changer de situation professionnelle (21% d'entre elles) ou avoir dû déménager (19%) du fait de cette incarcération. A ces coûts économiques s'ajoutent des coûts psychologiques et sociaux importants : les personnes interrogées ont ainsi le sentiment d'avoir été mises à l'écart par des membres de leur famille dans 26% des cas, par des amis dans 24% des cas, par des voisins dans 19% des cas et / ou par des collègues dans 8% des cas.

Quatre femmes de détenus sur dix travaillent contre cinq femmes sur dix dans l'ensemble des ménages. Elles sont globalement aussi nombreuses que les autres femmes dans les professions peu qualifiées : employées, ouvrières. Elles sont très peu représentées chez les agricultrices, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, catégories sociales très rares chez les détenus eux-mêmes. Elles sont moins souvent fonctionnaires (14% contre 20%) et moins souvent salariées du secteur privé. En revanche, elles exercent une activité commerciale à leur compte plus souvent que les autres, que ce soit dans les services directs aux particuliers, la coiffure, la couture, les bars et discothèques. Il est également fréquent qu'elles aident un membre de leur famille.

Les détenus déclarent souvent les emplois de leur conjointe de façon imprécise. Ils parlent « d'aide..., d'auxiliaire....., d'assistante..., d'agent... ».

Les catégories professionnelles des conjointes traduisent la même appartenance sociale que les détenus. Elles sont encore moins présentes qu'eux dans des emplois de cadres ou de moyenne qualification et sont par contre, comme eux, sur représentées dans les emplois industriels et les services directs aux particuliers.

Tableau 7
Situations économiques comparées des conjointes

champ : hommes en couple

	hommes en détention	hommes en ménages ordinaires
	%	%
Conjointe ne travaillant pas	55	43
dont		
<i>Conjointe à la recherche d'un emploi (chômeuse)</i>	11	9
<i>Conjointe ne cherchant pas d'emploi</i>	44	34
Conjointe travaillant	42	50
dont		
<i>Agriculteur exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise</i>	4	2
<i>Cadres supérieurs et professions intermédiaires</i>	3	13
<i>Employées</i>	23	24
<i>Ouvrières</i>	9	6
<i>Sans profession</i>	3	4
<i>Non réponse</i>	3	7
Total	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

La descendance des hommes détenus

Les détenus sont aussi souvent pères que les autres hommes, mais ils ont plus d'enfants. Cependant, plus que l'importance de leur descendance, c'est le calendrier de réalisation de celle-ci qui distingue les hommes détenus des hommes du même âge vivant en ménage ordinaire : ils ont été pères plus jeunes. Mais la détention interrompt leur vie féconde. En raison de leur vie conjugale complexe et elle aussi précoce, les détenus ont élevé des beaux-enfants plus souvent que les autres hommes, leur conjointe ayant eu des enfants issus d'une union précédente.

Les enfants que les détenus ont eus ou adoptés

La précocité de la primo-paternité

Au moment de l'enquête, un peu plus de la moitié (54 %) des hommes détenus déclarent avoir déjà eu un ou plusieurs enfants. Cette proportion est très voisine de celle qu'on observerait pour une population d'hommes vivant en ménage ordinaire, ayant la même composition par âge (52 %) (cf. tableau 1).

Parmi les hommes âgés de 50 ans ou plus, 9 hommes sur 10 sont pères tant chez les détenus que chez les hommes en ménage ordinaire. Parmi les moins de 30 ans, les hommes en détention sont deux fois plus souvent pères que les autres : 25 % des détenus déclarent avoir déjà eu des enfants, contre seulement 12 % des hommes en ménage ordinaire. A l'inverse, dans les groupes d'âges intermédiaires, les pères sont plus nombreux chez les hommes en ménage que chez les hommes en détention. Chez les détenus, 61 % de l'ensemble des hommes âgés de 30 à 39 ans au moment de l'enquête sont pères ; en ménage ordinaire, cette proportion s'élève à 67 %. La moindre proportion de pères chez les détenus appartenant à ces générations s'explique principalement par l'incarcération qui a interrompu le déroulement de leur vie féconde. En effet, les détenus qui déclarent être pères lors de l'enquête l'étaient déjà, dans plus de 97 % des cas, au moment de leur incarcération. L'écart est donc plus réduit quand on prend la situation à l'entrée en détention : 68 % des hommes âgés de 30 à 39 ans au moment de leur incarcération sont pères (cf. tableau 1bis).

Finalement, ce n'est pas tant le fait d'avoir des enfants que la précocité de la vie féconde qui distingue les hommes en détention des hommes en ménage ordinaire (4ème partie tableaux 4.02 et 4.03). L'âge des pères détenus à la naissance de leur premier enfant est en effet de 25 ans en moyenne, contre 26,8 ans pour les autres hommes, soit une différence de près de deux ans. On retrouve d'ailleurs cet écart dans toutes les tranches d'âges, sauf aux âges les plus élevés où ces moyennes sont proches dans les deux populations.

L'intensité et le calendrier de la fécondité

Plus précoces dans la constitution d'une descendance, les détenus ont aussi plus d'enfants en moyenne – 1,3 enfant par homme, soit 2,5 enfants par père – que les hommes d'âge comparable vivant en ménage ordinaire – 1,1 enfant par homme, soit 2,1 enfants par père (4ème partie tableau 4.01). Cette différence s'explique principalement par la proportion importante, chez les détenus, de pères de 4 enfants ou plus : plus d'un détenu sur dix est dans ce cas, contre seulement 4 % de la population des hommes en ménage ordinaire de structure par âge comparable. La part des hommes ayant eu trois enfants approche les 10 % et est équivalente dans les deux populations (cf. tableau 2).

Tableau 1
Pourcentage total de pères et proportion d'hommes ayant déjà eu des enfants avant l'âge x parmi les hommes d'âge x ou plus

Champ : ensemble des hommes âgés de 18 ans ou plus

	% total de pères	Proportion d'hommes ayant déjà eu des enfants avant l'âge x parmi les hommes d'âge x ou plus						
		20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Détenus : situation à l'enquête selon leur âge à l'enquête								
Moins de 30 ans	25	7	28					
30-39 ans	61	5	28	52	66			
40-49 ans	76	5	39	62	71	75	75	
50 ans et plus	87	4	40	62	75	82	85	86
Total	54	6	33	58	71	78	82	86
Détenus : situation à l'incarcération selon leur âge à l'incarcération								
Moins de 30 ans	26	7	31					
30-39 ans	68	5	32	58	71			
40-49 ans	81	5	40	63	74	79	83	
50 ans et plus	87	4	37	61	72	82	85	86
Total	53	6	34	60	73	80	84	86
Hommes en ménage ordinaire : situation selon leur âge à l'enquête								
Moins de 30 ans	12	1	10					
30-39 ans	67	1	16	49	72			
40-49 ans	85	2	29	63	77	83	86	
50 ans et plus	87	2	27	65	80	85	86	87
Total	67	1	23	60	78	84	86	87
Total comparable à la situation des détenus à l'enquête (*)	52	1	20	58	77	84	87	87
Total comparable à la situation des détenus à l'incarcération (**)	46	1	19	56	76	84	86	87
(*) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de l'enquête.								
(**) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de leur incarcération.								

Lecture du tableau :

Dans le groupe des détenus âgés de moins de 30 ans au moment de l'enquête, on compte au total 25 % d'hommes ayant eu ou adopté un enfant (colonne 1) ; dans ce groupe, 28 % des détenus de 25 ans ou plus étaient déjà pères avant d'avoir atteint l'année de leur vingt-cinquième anniversaire, contre une proportion de 10 % chez les hommes en ménage ordinaire de 25 ans ou plus appartenant au même groupe d'âges, dans lequel on compte 12 % de pères au total.

Dans le groupe des détenus âgés de moins de 30 ans au moment de leur incarcération, on compte au total 26 % d'hommes ayant eu ou adopté un enfant avant leur entrée en prison (colonne 1) ; dans ce groupe, 31 % des détenus de 25 ans ou plus étaient déjà pères avant d'avoir atteint l'année de leur vingt-cinquième anniversaire.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les différences entre les deux populations s'accroissent avec l'âge. Chez les moins de 30 ans, c'est surtout le fait d'être déjà père ou non qui distingue les détenus des autres. Aux âges les plus élevés, les détenus se différencient par un nombre plus élevé d'enfants. On compte en moyenne 3,6 enfants par père détenu de 50 ans ou plus, contre 2,6 pour un père vivant en ménage ordinaire de la même classe d'âges ; les hommes ayant eu au moins 4 enfants sont deux fois plus nombreux parmi les détenus (38 %). Dans les tranches d'âges intermédiaires, les pères ayant eu au moins 4 enfants sont également plus nombreux en détention qu'en ménage ordinaire. Leur part s'élève à 26 % des pères détenus âgés de 40 à 49 ans et à 9 % de ceux ayant entre 30 et 39 ans, contre respectivement 10 % et 4 % des pères en ménage ordinaire d'âge équivalent. Si on considère la situation des détenus au moment de leur incarcération, tenant compte du fait que la vie féconde est pratiquement interrompue pendant l'incarcération, les différences entre les deux populations concernant le nombre d'enfants s'accroissent : ainsi, les détenus ayant eu au moins quatre enfants avant leur entrée en prison représentent 31 % des pères âgés de 40 à 49 ans au moment de l'incarcération (cf. tableau 2bis).

L'âge moyen des pères détenus à la naissance de leurs enfants est de 28,4 ans (4ème partie tableau 4.05). Au fur et à mesure que l'on avance en âge, l'effet de la précocité de la primo-paternité des détenus est atténué puis compensé par le fait qu'ils ont en moyenne davantage d'enfants et leur âge moyen à la paternité devient alors comparable et même supérieur à celui qu'on enregistre dans le reste de la population.

Tableau 2

Nombre moyen d'enfants de l'ensemble des hommes et nombre moyen d'enfants eus avant l'âge x par les hommes d'âge x ou plus

Champ : ensemble des hommes âgés de 18 ans ou plus

	Nombre moyen d'enfants par homme	Nombre moyen d'enfants eus avant l'âge x par les hommes d'âge x ou plus						
		20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Détenus : situation à l'enquête selon leur âge à l'enquête								
Moins de 30 ans	0,4	0,1	0,4					
30-39 ans	1,2	0,1	0,4	0,9	1,2			
40-49 ans	2,2	0,1	0,6	1,3	1,7	2,0	2,2	
50 ans et plus	3,1	0,1	0,7	1,5	2,2	2,6	2,9	3,0
Total	1,3	0,1	0,5	1,2	1,7	2,3	2,6	3,0
Détenus : situation à l'incarcération selon leur âge à l'incarcération								
Moins de 30 ans	0,4	0,1	0,4					
30-39 ans	1,4	0,1	0,5	1,0	1,5			
40-49 ans	2,6	0,1	0,7	1,4	2,0	2,4	2,7	
50 ans et plus	3,2	0,0	0,6	1,5	2,2	2,6	2,9	3,1
Total	1,3	0,1	0,5	1,2	1,9	2,4	2,8	3,1
Hommes en ménage ordinaire : situation selon leur âge à l'enquête								
Moins de 30 ans	0,2	0,0	0,1					
30-39 ans	1,3	0,0	0,2	0,8	1,4			
40-49 ans	1,9	0,0	0,4	1,1	1,6	1,9	2,0	
50 ans et plus	2,3	0,0	0,4	1,2	1,8	2,1	2,2	2,3
Total	1,6	0,0	0,3	1,0	1,7	2,0	2,2	2,3
Total comparable à la situation des détenus à l'enquête (*)	1,1	0,0	0,3	1,0	1,6	1,9	2,1	2,2
Total comparable à la situation des détenus à l'incarcération (**)	1,0	0,0	0,2	0,9	1,6	1,9	2,1	2,2
(*) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de l'enquête.								
(**) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de leur incarcération.								
Lecture du tableau :								
Dans le groupe des détenus âgés de moins de 30 au moment de l'enquête, on compte en moyenne 0,4 enfant par homme interrogé (colonne 1) ; dans ce groupe, un détenu de 25 ans ou plus avait déjà eu en moyenne 0,4 enfant avant l'année de son vingt-cinquième anniversaire, contre une moyenne de 0,1 pour un homme en ménage de 25 ans ou plus appartenant au même groupe d'âges, dans lequel on recense en moyenne 0,2 enfant par homme.								
Dans le groupe des détenus âgés de moins de 30 au moment de leur incarcération, on compte en moyenne 0,4 enfant né avant l'entrée en prison par homme interrogé (colonne 1) ; dans ce groupe, un détenu de 25 ans ou plus avait déjà eu en moyenne 0,4 enfant avant l'année de son vingt-cinquième anniversaire.								

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les enfants des détenus

Certaines différences observées entre les hommes en détention et les hommes vivant en ménage ordinaire se retrouvent pour leurs enfants. Comme leurs pères, les enfants des hommes en détention sont plus fréquemment nés à l'étranger, dans 13 % des cas contre 5 % pour les enfants d'hommes en ménage ordinaire. Par ailleurs, 10 % des enfants de détenus ne vivent pas sur le territoire

métropolitain, contre seulement 2 % des autres enfants¹. Une partie de cette différence s'explique aisément. En effet, parmi les détenus en France métropolitaine, figurent des personnes qui n'y résident pas habituellement, alors que la population avec laquelle on les compare est justement celle des hommes vivant en ménage ordinaire et résidant habituellement en France métropolitaine.

Les enfants des détenus ont en moyenne 16 ans, le même âge que les enfants d'une population de pères vivant en ménage ordinaire et ayant la même structure par âge. Les spécificités de l'histoire féconde des hommes en détention évoquées plus haut expliquent cependant des différences. Les enfants des détenus les plus jeunes (moins de 45 ans) sont en moyenne plus âgés que ceux d'hommes en ménage ordinaire de même âge. A l'opposé, les enfants des détenus plus âgés sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres hommes du même âge (4ème partie tableau 4.08).

Cependant, la comparaison des caractéristiques des enfants dans les deux populations est parfois rendue délicate par la relative importance des non-réponses. S'agissant de l'âge de leurs enfants par exemple, le pourcentage de non-réponses ne dépasse jamais 1 % chez les hommes en ménage ordinaire, alors qu'il est en moyenne de 6 % chez les détenus, dépassant 10 % pour les détenus de certains groupes d'âges. A l'absence d'information sur l'âge des enfants s'ajoute fréquemment la non-réponse aux questions portant sur leur résidence (tableau 3). On ne peut comprendre ces résultats sans avoir à l'esprit la situation particulière des détenus censés répondre à ces questions : ils étaient tous séparés de leurs enfants au moment de l'enquête. De plus, le motif d'incarcération de certains détenus pouvait directement être lié à leurs relations avec leurs enfants.

La séparation² est aggravée par la distance géographique pour les enfants qui ne vivent pas en France métropolitaine (voir plus haut). La part de ces enfants est la même dans tous les groupes d'âges. D'autre part, parmi les enfants mineurs, la proportion de ceux qui ne résident pas avec leur mère s'élève à 13 % en moyenne, passant de 4 % pour les jeunes enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire à 25 % pour ceux qui l'ont dépassé. Cette proportion est beaucoup plus forte que pour les enfants des hommes vivant en ménage ordinaire.

Certains enfants n'ont jamais connu leur père en dehors de la prison, puisqu'ils sont nés après son incarcération. Si ces enfants, très jeunes puisqu'ils ont en moyenne un peu plus de 2 ans, représentent seulement 3 % de l'ensemble des enfants vivants à l'enquête, ils constituent près d'un tiers du groupe des enfants de moins de 3 ans dont le père est détenu³.

¹ Il s'agit ici des enfants encore en vie à l'enquête. La survie des enfants jusqu'à l'enquête ne distingue pas les deux populations, et concerne 98 % des enfants eus ou adoptés par les hommes interrogés.

² Précisons ici que nous ne pouvons parler que de la séparation liée à la détention du père, puisque nous ne disposons d'aucune information sur la vie commune des pères avec leurs enfants avant l'incarcération.

³ D'après ces proportions, on peut estimer à environ 2000 le nombre d'enfants mineurs dont le père est détenu et qui sont nés après son incarcération. Parmi eux, près de 1500 seraient âgés de moins de 3 ans.

Tableau 3
Modalités de la séparation père - enfant selon l'âge à l'enquête
des enfants vivants des hommes détenus

Champ : ensemble des enfants vivants à l'enquête eus par les détenus âgés de 18 ans ou plus

	Age à l'enquête des enfants vivants							Total
	Moins de 3 ans	3 à - de 6 ans	6 à - de 11 ans	11 à - de 16 ans	16 à - de 18 ans	Enfant majeur	Age non connu	
Ensemble de enfants vivants à l'enquête								
<i>Répartition selon leur lieu de vie au moment de l'enquête (%)</i>								
Vivent en métropole	93	89	88	89	88	87	55	86
Ne vivent pas en métropole	6	10	11	10	12	10	13	10
Non-réponse sur le lieu de vie	1	1	1	1	1	3	33	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Répartition selon leur lieu de résidence au moment de l'enquête (%)</i>								
Vivent avec leur mère	96	93	87	79	75	36	28	63
Ne vivent pas avec leur mère	4	7	12	20	24	60	33	32
Non-réponse sur la résidence	0	0	1	0	1	4	40	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Répartition selon le moment de la naissance par rapport à l'incarcération de leur père (%)</i>								
Nés après l'incarcération	31	5	2	0	0	0	0	3
Nés avant l'incarcération	69	95	98	100	100	100	100	97
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Enfants vivants nés après l'incarcération de leur père								
Age moyen à l'enquête (années)	1,1	3,8	7,0					2,2
Enfants vivants nés avant l'incarcération de leur père								
Age moyen à l'enquête (années)	1,6	4,1	7,9	13,0	16,6	26,2	NC	16,2
<i>Répartition selon l'ancienneté de l'incarcération de leur père (%)</i>								
Moins d'1 an	85	71	49	41	31	27	55	43
1 à moins de 3 ans	15	24	33	25	28	22	9	24
3 à moins de 6 ans	0	6	13	23	21	26	22	19
6 ans ou plus	0	0	5	11	20	26	14	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Ancienneté moyenne de l'incarcération du père (mois)	5,5	10,3	19,6	29,1	37,9	45,9	28,5	31,3

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Pour la plus grande partie des enfants, qui étaient déjà nés quand leur père a été incarcéré, la durée moyenne de séparation due à la détention est supérieure à deux ans et demi en moyenne (31,3 mois) pour l'ensemble des enfants et supérieure à un an et demi (21,1 mois) pour les mineurs. Cette durée varie en fonction de l'âge des enfants, passant de moins de 6 mois pour les enfants d'âge préscolaire à plus de 3 ans pour les mineurs de 16 ans ou plus. En effet, les enfants les plus jeunes sont aussi ceux des détenus les plus jeunes, lesquels sont en détention depuis moins longtemps que les détenus âgés. Mais les enfants majeurs ont passé une part plus faible de leur existence séparés de leur père du fait de sa détention (15 %) ; cette part est de 20 % pour l'ensemble des mineurs et s'élève à 30 % pour les très jeunes enfants.

Une durée identique de séparation n'a probablement pas les mêmes effets selon les différents âges de l'enfance. Par ailleurs, les moyennes calculées ici ne doivent pas faire oublier la multiplicité des situations individuelles. Néanmoins les enfants de moins de 3 ans ne connaissent que très peu leur

père détenu, qu'ils soient nés après son incarcération, ou qu'ils aient passé une part conséquente de leur jeune vie séparés de lui. Les autres enfants peuvent avoir eu le temps de connaître leur père en dehors de la prison (quoiqu'on ne sache rien des éventuelles détentions précédentes ou des séparations père - enfant pour d'autres motifs).

Les autres enfants de l'histoire familiale

Les autres enfants élevés ou accueillis

Pour un certain nombre d'hommes, l'histoire de la paternité ne se limite pas à leurs propres enfants⁴. Cela est plus vrai encore s'agissant des détenus qui déclarent beaucoup plus fréquemment que les hommes en ménage ordinaire avoir vécu en couple avec une femme ayant eu des enfants d'une précédente union (cf. article « *Précocité et instabilité de la vie de couple* ») : cette situation concernait en effet 22 % des détenus contre seulement 6 % des autres hommes. La proportion d'hommes déclarant avoir élevé ou accueilli d'autres enfants que leurs propres enfants, est donc beaucoup plus importante chez les détenus.

Ainsi, 18 % de l'ensemble des détenus interrogés, contre seulement 4 % des hommes en ménage, déclaraient au moment de l'enquête avoir élevé un ou plusieurs enfants d'une conjointe (que nous appelons ici un peu abusivement des « beaux-enfants »). On retrouve cette différence dans tous les groupes d'âges : cette part s'élève à 10 % chez les détenus de moins de 30 ans, à 20 % chez les 30-39 ans et à 31 % chez les 40-49 ans. Elle retombe un peu au-delà de 50 ans.

La définition des termes « enfants élevés ou accueillis » est certes très subjective et ne recouvre sans doute pas la même réalité d'un individu à l'autre. Il est probable que la définition de l'expression « élever un enfant » soit un peu plus extensive pour les détenus et qu'elle corresponde plus fréquemment à des situations où la vie commune entre le « beau-père » et le « bel-enfant » a été relativement courte. Comme pour leurs propres enfants, en raison de la séparation créée de fait par l'incarcération, la question de la durée de vie commune (ou plus exactement celle de la date de fin de vie commune) avec les enfants élevés n'a pas été posée aux détenus. Mais l'importance des non-réponses concernant l'âge des beaux-enfants (36%) peut révéler la fragilité de la relation – avant ou depuis l'incarcération - avec ces enfants que les détenus considèrent avoir élevés.

Quoiqu'il en soit, les différences entre les détenus et les hommes en ménage ordinaire sont d'une telle ampleur qu'elles ne s'expliquent certainement pas entièrement par la seule subjectivité des définitions. Et même si tel était le cas, il n'en reste pas moins que ces « beaux-enfants » font partie intégrante de l'histoire familiale des hommes qui déclarent les avoir élevés.

De même que la paternité, l'arrivée des beaux-enfants dans la vie des détenus est précoce. L'âge des hommes à la première vie commune avec un « bel-enfant » est de 28,7 ans en moyenne pour les détenus contre 30,6 ans pour les hommes en ménage ordinaire, soit un écart de deux ans indépendant de l'âge du détenu (4ème partie tableau 4.13). Ainsi, 7 % des détenus âgés d'au moins 25 ans à l'enquête avaient déjà connu cette situation avant d'avoir atteint leur vingt-cinquième année, ce qui n'était le cas que pour 1 % des autres hommes (4ème partie tableau 4.12).

Par ailleurs, on compte en moyenne 4 beaux-enfants pour 10 détenus interrogés, soit 2 en moyenne par homme ayant déjà élevé des enfants d'une conjointe, contre 1 bel-enfant pour 10 hommes en ménage, soit 1,5 par beau-père (4ème partie tableau 4.11).

⁴ Dans la publication des premiers résultats de l'enquête en ménage ordinaire (p. 29-30), L. Toulemon et M. Mazuy montrent par exemple que la proportion d'adultes ayant eu ou adopté des enfants est plus forte chez les femmes (76,5 %) que chez les hommes (68,8 %) mais qu'à l'inverse, la proportion de ceux qui ont élevé au moins un enfant d'un conjoint (bel-enfant) est plus forte chez les hommes (4,4 %) que chez les femmes (1,7 %). Pour cette raison, si les hommes interrogés ont eu ou adopté en moyenne moins d'enfants que les femmes (1,62 enfant par homme contre 1,86 par femme), ils ont en moyenne élevé plus de « beaux-enfants » que les femmes (0,07 bel-enfant par homme contre 0,03 par femme).

Les petits-enfants

Les autres enfants susceptibles de faire partie intégrante de l'histoire de la paternité des hommes détenus sont leurs éventuels petits-enfants. Précisons ici que, tout comme celle de l'expression « élever un enfant », la définition du « petit-enfant » est laissée à l'appréciation subjective des hommes interrogés et que ces derniers peuvent donc ou non compter parmi leurs petits-enfants les enfants des beaux-enfants qu'ils auraient élevés, de même que les beaux-enfants de leurs enfants. Quoiqu'il en soit, les détenus sont globalement peu nombreux à déclarer avoir déjà eu un ou plusieurs petits-enfants : ce n'est en effet le cas que pour 11 % d'entre eux, contre 24 % des hommes en ménage ordinaire. Mais cette faible proportion de grands-pères chez les détenus s'explique là encore par leur jeunesse : à âge comparable il y aurait moins de grands-pères dans la population en ménage (7 %) que parmi les hommes en détention.

Dans presque tous les groupes d'âges concernés (hommes de 40 ans et plus), les proportions de grands-pères sont en fait de 10 points plus élevées chez les détenus (4ème partie tableau 4.16), ce qui n'est guère surprenant du fait que les hommes en détention ont, dans ces groupes d'âges comme dans les autres, eu et/ou élevé plus d'enfants que les autres hommes, et à des âges plus jeunes. Une exception est cependant à noter : le pourcentage de grands-pères est plus important chez les hommes en ménage de 60 ans et plus (74 %) que chez les détenus appartenant au même groupe (64 %). Cependant, cette différence est sans doute peu significative, d'une part en raison de la faiblesse des effectifs de détenus âgés de 60 ans ou plus, d'autre part parce que dans cette dernière tranche d'âge non fermée, les hommes en ménage ordinaire sont plus âgés que les détenus.

Les détenus ont un peu plus de petits-enfants en moyenne que les hommes en ménage, même si les différences sont ici très peu marquées : on compte en effet en moyenne 4 petits-enfants pour 10 détenus interrogés (soit 3,8 par grand-père), contre 3 petits-enfants pour 10 hommes en ménage ordinaire (soit 3,4 par grand-père).

Enfin, du fait de la précocité de leur paternité, les détenus qui se déclarent grands-pères étaient plus jeunes (46 ans en moyenne) que les hommes en ménage ordinaire (50 ans) au moment de la naissance de l'aîné de leurs petits-enfants (4ème partie tableau 4.18). Notamment, 15 % des détenus âgés de 45 ans ou plus sont devenus grands-pères avant d'avoir atteint leur quarante-cinquième année, contre 4 % des hommes en ménage ordinaire d'âge comparable (4ème partie tableau 4.17).

Ainsi, malgré la jeunesse de la population carcérale masculine, la précocité et la multiplicité des engagements familiaux des détenus à l'âge adulte font qu'un nombre important d'enfants, et notamment de jeunes enfants, se trouvent à un moment ou un autre de leur vie concernés par la détention d'un homme – père, beau-père ou plus rarement grand-père – faisant partie de leur entourage familial proche. La séparation créée par l'incarcération, aggravée parfois par la distance géographique voire par la séparation d'avec la mère, contribue à fragiliser les liens avec ces enfants, car elle représente une part importante de leur jeune vie.

Tableau 1.bis
Proportion d'hommes ayant déjà eu des enfants avant l'âge x
parmi les hommes d'âge x ou plus

Champ : ensemble des hommes âgés de 18 ans ou plus

Age x	Situation à l'enquête		Situation à l'incarcération	
	Détenus	Hommes en ménage d'âge comparable (*)	Détenus	Hommes en ménage d'âge comparable (**)
20 ans	6	1	6	1
25 ans	33	20	34	19
30 ans	58	58	60	56
35 ans	71	77	73	76
40 ans	78	84	80	84
45 ans	82	87	84	86
50 ans	86	87	86	87

(*) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de l'enquête.

(**) Résultats pour les hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de leur incarcération.

Lecture du tableau :

Parmi les détenus âgés d'au moins 25 ans au moment de l'enquête, 33 % avaient déjà eu ou adopté un enfant avant l'année de leur vingt-cinquième anniversaire. Cette proportion de pères à 25 ans serait de seulement 20 % dans la population des hommes en ménage ordinaire de 25 ans ou plus si cette dernière avait la même structure par âge que celle des détenus au moment de l'enquête.

Parmi les détenus âgés d'au moins 25 ans au moment de leur incarcération, 34 % avaient déjà eu ou adopté un enfant avant l'année de leur vingt-cinquième anniversaire. Cette proportion de pères à 25 ans serait de seulement 19 % dans la population des hommes en ménage ordinaire de 25 ans ou plus si cette dernière avait la même structure par âge que celle des détenus au moment de leur incarcération.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Tableau 2.bis
Nombre moyen d'enfants eus avant l'âge x
par les hommes d'âge x ou plus

Champ : ensemble des hommes âgés de 18 ans ou plus

Age x	Situation à l'enquête		Situation à l'incarcération	
	Détenus	Hommes en ménage d'âge comparable (*)	Détenus	Hommes en ménage d'âge comparable (**)
20 ans	0,1	0,0	0,1	0,0
25 ans	0,5	0,3	0,5	0,3
30 ans	1,2	0,1	1,2	0,9
35 ans	1,8	1,6	1,9	1,6
40 ans	2,3	1,9	2,5	1,9
45 ans	2,6	2,1	2,8	2,1
50 ans	3,0	2,2	3,1	2,2

(*) Résultats pour les hommes ordinaires s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de l'enquête.

(**) Résultats pour les hommes ordinaires s'ils avaient la même structure par âge que les détenus au moment de leur incarcération.

Lecture du tableau :

Un détenu âgé d'au moins 25 ans au moment de l'enquête avait eu en moyenne 0,5 enfant quand il a atteint l'année de son vingt-cinquième anniversaire. Ce nombre moyen d'enfants à 25 ans serait de 0,3 dans la population des hommes en ménage ordinaire de 25 ans ou plus si cette dernière avait la même structure par âge que celle des détenus au moment de l'enquête.

Un détenu âgé d'au moins 25 ans au moment de son incarcération avait eu en moyenne 0,5 enfant quand il a atteint l'année de son vingt-cinquième anniversaire. Ce nombre moyen d'enfants à 25 ans serait de 0,3 dans la population des hommes en ménage ordinaire de 25 ans ou plus si cette dernière avait la même structure par âge que celle des détenus au moment de leur incarcération.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Recompositions familiales, fragilisation sociale et incarcération

Les hommes détenus sont majoritairement issus des milieux populaires : plus souvent que les autres, ils sont enfants d'ouvriers ou d'indépendants, nés à l'étranger et issus d'une famille très nombreuse. Ils ont terminé leurs études et quitté le domicile parental précocement. L'âge de fin d'études est, de beaucoup, le facteur de différenciation le plus important, avec l'âge : les détenus sont principalement des jeunes ayant interrompu précocement leurs études. Soit ils n'ont jamais travaillé ou ne déclarent pas de profession précise, soit ils sont ouvriers ou indépendants. Le fait d'avoir des beaux-enfants apparaît comme un indicateur parmi d'autres de fragilité par rapport au risque de détention. Le fait d'avoir des enfants ou des beaux-enfants n'est pas associé, « toutes choses égales par ailleurs », à un risque accru d'incarcération, quand ils vivent au sein du ménage. La séparation d'avec ses enfants ou ses beaux-enfants apparaît, à l'inverse, comme une caractéristique des détenus. Les ruptures familiales, surtout celles qui impliquent des enfants et des beaux-enfants, sont fréquentes dans l'histoire des détenus.

Le but de l'enquête n'est pas d'analyser le processus qui a conduit les hommes détenus à être incarcérés. Ce processus est complexe : comportement délictueux, arrestation, décision d'incarcération avant le jugement, sévérité de la condamnation forment autant de « cribles » qui ont chacun leur logique propre (cf. article « *Gros plan sur les deux extrémités de la chaîne* ») Par exemple, la présence sur le territoire sans permis de séjour est, en elle-même, un comportement délictueux qui explique la sur-représentation des étrangers immigrés récents dans les prisons. En revanche la possession d'une adresse fixe et d'une profession stable sont des arguments forts pour éviter une détention préventive, dans l'attente d'un jugement ; il en va de même, dans une moindre mesure, de l'existence d'enfants à charge, surtout pour les femmes.

L'histoire familiale des détenus est marquée par sa précocité et par la fréquence des ruptures (cf. article « *Précocité et instabilité de la vie de couple* »). Ayant vécu plusieurs vies de couple successives, ils ont de très nombreux beaux-enfants, en effet ils ont souvent vécu avec une conjointe qui avait avec elle ses propres enfants. La présence de très nombreux beaux-enfants dans l'histoire familiale des détenus peut être considérée soit comme un indicateur, parmi d'autres, d'appartenance à des groupes fragiles socialement et donc plus souvent victimes de l'emprisonnement, soit comme un facteur aggravant la situation économique des personnes, en raison des charges afférentes, et les incitant à commettre des délits qui les conduisent en prison. La distinction entre beaux-enfants et enfants de la personne, ainsi que celle entre enfants résidant ou non avec le détenu avant son incarcération, permettra d'apporter des éléments de réponse à cette question.

Sous l'hypothèse, un peu artificielle, selon laquelle on pourrait « séparer » ce qui tient à leur propre histoire sociale et familiale en tant qu'adultes, et ce qui tient à leur origine familiale, on se demandera également si l'histoire sociale et familiale des individus suffit à caractériser les détenus ou si des informations portant sur une période plus ancienne, décrivant leur enfance et leurs parents, gardent leur pouvoir de différenciation.

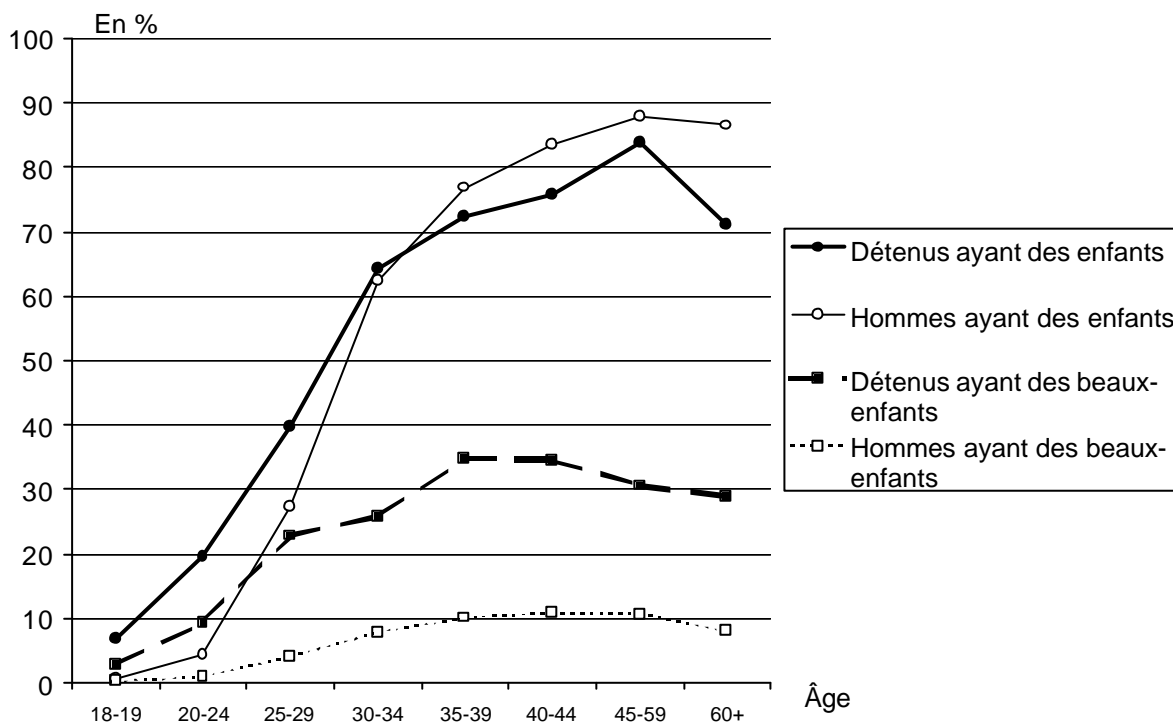
Les détenus ont de nombreux beaux-enfants

Enfants et beaux-enfants

L'incarcération interrompt l'histoire conjugale et féconde des individus. Même si elle ne correspond pas à une interruption de la «vie commune», en ce sens que les projets du couple ne sont pas nécessairement modifiés par l'incarcération, les conditions de détention rendent pratiquement impossible la conception d'un enfant. La comparaison entre les histoires familiales des hommes détenus et du reste de la population, interrogée «en milieu libre», s'effectue ici en confrontant la situation des détenus un mois avant la date d'incarcération et celle des hommes ayant répondu à l'enquête en «ménages ordinaires» au moment de l'enquête¹.

Si les détenus ont en moyenne leur premier enfant plus tôt que l'ensemble des hommes (cf. article «*La descendance des hommes détenus*»), ils n'ont pas en moyenne une fécondité plus élevée que l'ensemble des hommes. Par contre, à chaque âge, les détenus déclarent avoir élevé de nombreux beaux-enfants (graphique 1).

Graphique 1
Proportion d'hommes ayant élevé ou élevant des enfants ou des beaux-enfants, selon l'âge
Comparaison de la situation des hommes en prison un mois avant l'incarcération, et des hommes en milieu libre



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

La présence de beaux-enfants traduit le choix de vivre en couple avec une femme qui avait déjà des enfants. Non seulement les hommes détenus ont plus souvent des beaux-enfants mais ils en ont en moyenne plus que les autres : 2,0 beaux-enfants en moyenne pour les détenus qui ont des beaux-enfants, contre 1,5 en ménage.

¹ Parmi les détenus interrogés, 13 n'ont pas répondu à la question sur la date de leur dernière incarcération. Ils ont été exclus de cette analyse. Pour les autres, on ne connaît que la date de leur dernière incarcération, et on ne peut donc pas tenir compte des éventuelles incarcérations antérieures.

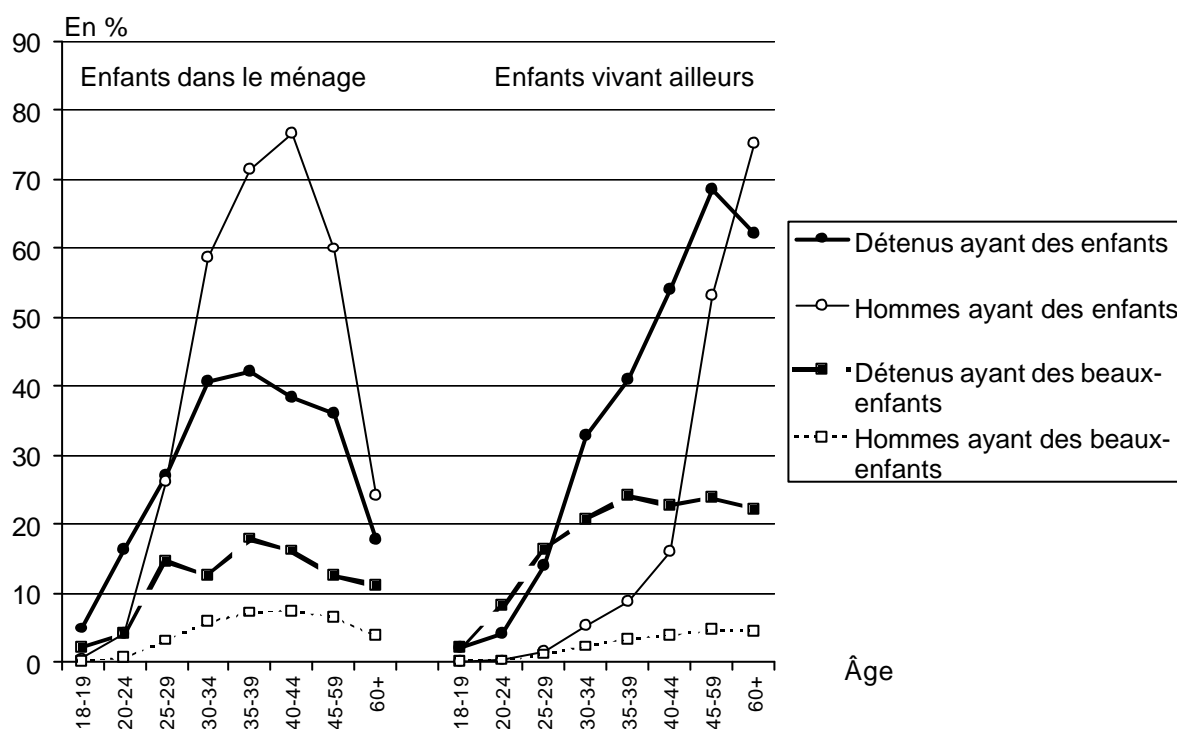
Enfants dans le ménage ou enfants vivant ailleurs

L'enquête permet de distinguer les enfants et beaux-enfants selon qu'ils vivent ou non avec leur père ou beau-père et, pour les détenus, selon la co-résidence un mois avant l'incarcération. Comme les enfants vivent le plus souvent avec leur mère, la plupart des beaux-pères vivent en couple avec la mère de leurs beaux-enfants. Mais quelques-uns vivent seuls après une rupture et ont conservé la garde de leurs beaux-enfants. Les beaux-enfants qui ne vivent pas dans le ménage ont en général suivi leur mère après une rupture conjugale ; il se peut également que certains enfants de la conjointe actuelle ne vivent pas avec elle ; cependant cela est rare pour les enfants mineurs.

Les détenus de moins de 30 ans ont plus souvent des enfants, et à tout âge les détenus ont plus souvent des enfants dont ils sont séparés. De même, les détenus vivent plus souvent que l'ensemble des hommes avec un ou plusieurs beaux-enfants, et c'est surtout l'existence de beaux-enfants qui ne vivent pas avec eux qui les caractérisent dès avant leur incarcération (graphique 2).

Graphique 2

Proportion d'hommes élevant dans leur ménage des enfants ou des beaux-enfants, et ayant des enfants ou beaux-enfants vivant ailleurs, selon l'âge
Comparaison de la situation des hommes en prison un mois avant l'incarcération, et des hommes en milieu libre



Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les hommes détenus étaient donc, dès avant leur incarcération, plus souvent séparés de leurs enfants. Avant 60 ans, 90% des pères vivent avec au moins un de leurs enfants, tandis que cette proportion diminue rapidement avec l'âge pour les détenus. Le contraste est encore plus fort pour les beaux-pères. Seuls la moitié des beaux-pères incarcérés vivaient avec un bel-enfant avant l'incarcération, contre 63% de l'ensemble des beaux-pères. A l'inverse, 74% des beaux-pères incarcérés étaient séparés d'un de leurs beaux-enfants, contre 42%.

L'histoire conjugale et la présence des enfants et des beaux-enfants

Malgré leur jeunesse les détenus ont connu, dès avant leur incarcération, des histoires conjugales plus complexes que les autres. Ayant eu davantage de conjointes, il est normal qu'ils aient plus souvent des beaux-enfants. En raison de la grande instabilité des unions des hommes détenus, même avant leur incarcération, les beaux-pères, comme les pères, vivent moins souvent avec leurs enfants ou leurs beaux-enfants.

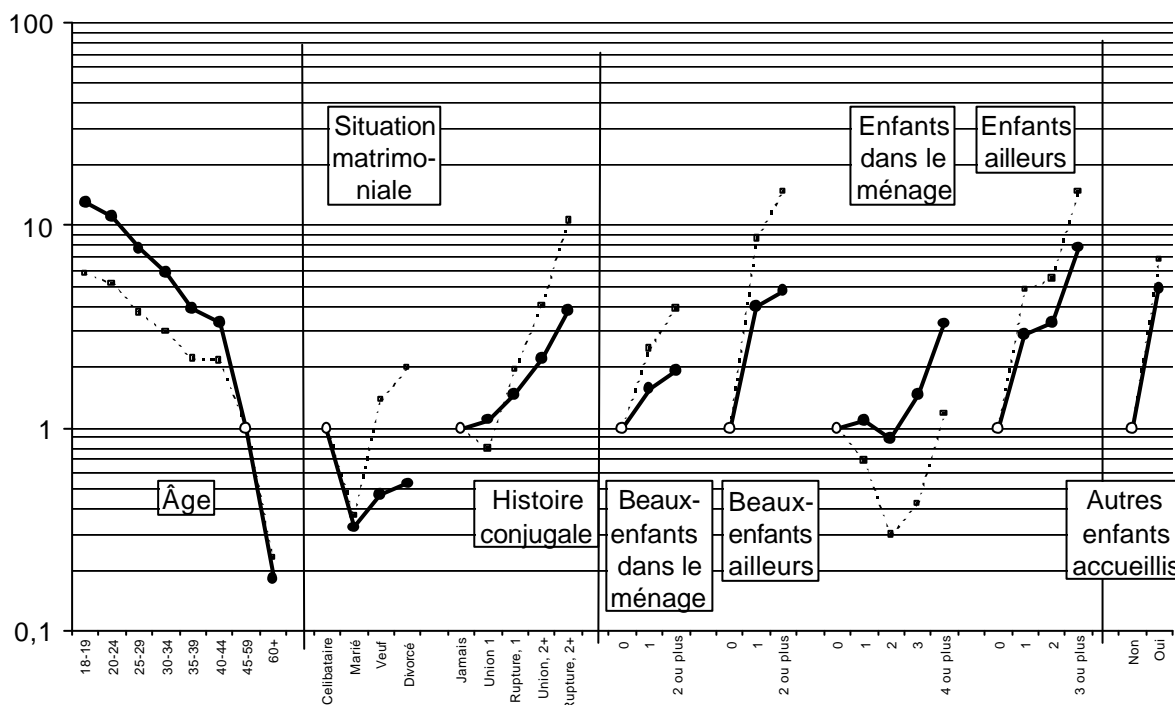
Cependant, « à histoire conjugale comparable », des contrastes subsistent (cf. encadré).

Encadré : les risques relatifs d'être incarcéré selon différentes caractéristiques de l'histoire conjugale et familiale

Le graphique 3 présente les résultats de régressions logistiques mettant en regard du risque d'incarcération certaines variables décrivant l'histoire familiale. Les traits fins représentent les variations du risque d'être incarcéré, selon chaque variable prise isolément avec l'âge, qui correspond au risque d'être incarcéré « à âge comparable ». Les variables considérées ici sont, outre l'âge, la *situation matrimoniale légale* (célibataire, marié, veuf ou divorcé), l'*histoire conjugale* (jamais vécu en couple, en première union, seul après une rupture, en deuxième union, seul après deux ruptures), les nombres de *beaux-enfants vivant dans le ménage* ou *vivant ailleurs* (0, 1, 2 ou plus), les *nombre d'enfants vivant dans le ménage* ou *vivant ailleurs* (0, 1, 2, 3, 4 ou plus), et le fait d'avoir *accueilli un autre enfant* pendant au moins six mois (oui ou non). Les traits épais montrent les contrastes issus d'une régression incluant toutes les variables simultanément, les contrastes selon chaque variable étant « contrôlés » pour les variations dues aux autres variables.

Graphique 3

Risques relatifs d'être incarcéré selon différentes caractéristiques de l'histoire conjugale et familiale



Note de lecture : Pour une variable, les *odds ratios* associés à chaque modalité représentent le risque d'être incarcéré, par rapport à une situation de référence pour laquelle le risque est arbitrairement fixé à 1. Pour chaque variable, les traits pointillés représentent les *odds ratios* « à âge comparable », issus d'un modèle dans lequel le risque d'être incarcéré varie uniquement selon cette variable et l'âge. Les traits pleins correspondent à des *odds ratios* issus d'une régression incluant simultanément l'ensemble des variables. Par rapport à un homme âgé de 45 à 59 ans, le risque d'être incarcéré est 6 fois plus élevé pour un homme de 18-19 ans. A *histoire conjugale* comparable, le risque est 15 fois plus fort. .../...

.../...

On retrouve dans les régressions avec l'âge le fait que les hommes détenus étaient plus souvent séparés de leurs enfants, dès avant l'incarcération, que les autres. Les pères qui vivent avec deux enfants sont trois fois moins souvent incarcérés que les hommes vivant sans enfant (*odds ratio* de 0,3 à âge comparable²), le risque devenant ensuite plus fort pour les pères de famille nombreuse (1,2 pour les hommes vivant avec quatre enfants ou davantage). Par contre, les hommes ayant un ou plusieurs enfants qui ne vivent pas avec eux sont plus souvent incarcérés que ceux qui n'ont pas d'enfant ou ne sont séparés d'aucun d'entre eux, cinq fois plus souvent pour les pères séparés d'un ou deux enfants, et 15 fois plus pour les pères de quatre enfants ou davantage.

Les détenus ont beaucoup de beaux-enfants, et la co-résidence avec des beaux-enfants n'est pas moins fréquente, parmi les détenus avant l'incarcération, que parmi l'ensemble des hommes. Les beaux-pères vivant avec un bel-enfant sont incarcérés 2,5 fois plus souvent que les hommes qui ne vivent avec aucun bel-enfant, 3,9 fois plus souvent parmi ceux qui vivent avec deux beaux-enfants ou davantage. Les beaux-enfants qui ne vivent plus avec leur beau-père caractérisent encore davantage les détenus : le risque relatif vaut 9 avec un bel-enfant, 15 avec deux ou davantage.

La part des détenus augmente avec la complexité de l'histoire conjugale, l'*odds ratio* à âge comparable variant de 0,8 pour les hommes dans leur première union à 11 pour ceux qui ont connu deux ruptures, par rapport aux hommes n'ayant jamais vécu en couple (catégorie de référence pour laquelle l'*odds* est fixé à 1). La situation matrimoniale légale est moins discriminante : l'*odds ratio* varie de 0,4 pour les hommes mariés à 2 pour les hommes divorcés, par rapport aux célibataires. Quand les deux variables sont incluses, en plus de l'âge, les contrastes selon l'histoire conjugale demeurent, tandis que les contrastes selon la situation matrimoniale légale s'effacent partiellement, le risque accru pour les hommes célibataires demeurant seul significatif.

Dans une régression intégrant simultanément l'âge, l'histoire conjugale et les enfants et beaux-enfants, les contrastes selon chacune des variables sont « contrôlés » pour toutes les autres (traits pleins sur le graphique 3). Le risque moindre associé à la présence d'un ou deux enfants dans le ménage disparaît, tandis que diminuent les risques associés aux enfants ne vivant pas avec leur père et aux beaux-enfants. Mais ces contrastes restent forts : même en « contrôlant » les variations dues à l'âge et à l'histoire conjugale, la proportion d'hommes incarcérés est 2,5 fois plus forte parmi ceux qui sont séparés d'un ou deux enfants, et 5 fois plus pour ceux qui sont séparés de deux enfants ou davantage. La présence de beaux-enfants et, plus encore, la séparation d'avec les beaux-enfants restent eux aussi associés à un risque élevé, « à histoire conjugale comparable ».

Le risque d'incarcération est accru pour les hommes qui ont accueilli chez eux ou élevé d'autres enfants que les leurs ou ceux de leur(s) conjointes.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

L'histoire conjugale des hommes détenus est marquée par de nombreuses ruptures : dès avant l'incarcération, les hommes détenus ont, beaucoup plus souvent que les autres, connu une ou plusieurs ruptures d'union. La présence fréquente de nombreux enfants (quatre ou davantage) caractérise également les détenus. Les ruptures conjugales impliquent la séparation d'avec les enfants, les unions successives ont souvent lieu avec des femmes qui amènent leurs propres enfants nés avant l'union. Même en contrôlant les variations dues à ces histoires conjugales plus complexes, la séparation d'avec les enfants, ainsi que l'existence de beaux-enfants et, plus encore, la séparation d'avec les beaux-enfants, restent plus fréquentes parmi les détenus. Ces ruptures successives s'accumulent pour caractériser les détenus : dès avant leur incarcération, les hommes détenus ont connu des histoires complexes et de nombreuses séparations d'avec leur proches.

Il est bien entendu impossible, à partir de ces contrastes, d'induire une quelconque causalité entre l'histoire familiale et l'incarcération. Ces ruptures peuvent fragiliser les hommes qui les vivent et les rendre plus « susceptibles d'être incarcérés ». Mais, d'une part, certains détenus peuvent avoir été incarcérés par le passé, et une précédente incarcération peut expliquer les ruptures conjugales et les séparations d'avec les enfants et, d'autre part, ruptures familiales et incarcération peuvent toutes deux caractériser des groupes marginalisés par ailleurs, sans qu'aucune relation causale n'existe au sein de ces groupes entre complexité de l'histoire familiale et incarcération.

² L'*odds ratio* représente le « rapport des probabilités ». Si, dans deux groupes a et b les hommes ont respectivement une probabilité p_a et p_b d'être incarcérés à la date de l'enquête, l'*odds ratio* se calcule comme le rapport $OR = [p_a / (1-p_a)] / [p_b / (1-p_b)]$. Quand, comme c'est le cas ici, les probabilités sont faibles, on peut assimiler l'*odds ratio* à un risque relatif : $OR \sim [p_a / p_b]$. Les *odds ratios* présentés ici en traits fins pointillés sont estimés en contrôlant de l'âge, dans le cadre de régressions logistiques. Dans un modèle où le risque d'être incarcéré varie uniquement en fonction de l'âge et de l'histoire le risque d'être incarcéré à date donnée est 11 fois plus fort, à âge comparable, pour les hommes ayant vécu deux ruptures d'union que pour ceux qui n'ont jamais vécu en couple, en supposant que ce « rapport des risques » est constant à tous les âges.

Les caractéristiques sociales et familiales des détenus

Les hommes détenus cumulent un grand nombre de caractéristiques qui les rendent fragiles face à l'institution judiciaire. Bien qu'il soit illusoire de chercher à séparer les différentes variables associées au risque d'être incarcéré, on peut mesurer la part de chacun de ces indicateurs de position et d'histoire dans le risque d'être incarcéré.

Sept groupes d'indicateurs sociodémographiques ont été analysés dans un modèle « toutes choses égales par ailleurs ».

Les deux premiers groupes rassemblent les variables qui repèrent l'origine des personnes et décrivent la catégorie sociale de leurs parents. Le premier regroupe les lieux de naissance de la personne et de ses parents, le deuxième les professions des parents. Le troisième groupe décrit les interactions au sein de la famille d'origine : langues parlées en famille, taille de la fratrie. Le quatrième retrace l'histoire conjugale de la personne et la catégorie sociale de sa dernière profession, et le cinquième concerne les enfants et beaux-enfants élevés ou accueillis. Le sixième groupe décrit la précocité du passage à l'âge adulte : âges à la fin des études, au départ de chez les parents et au premier emploi. L'âge constitue le dernier groupe.

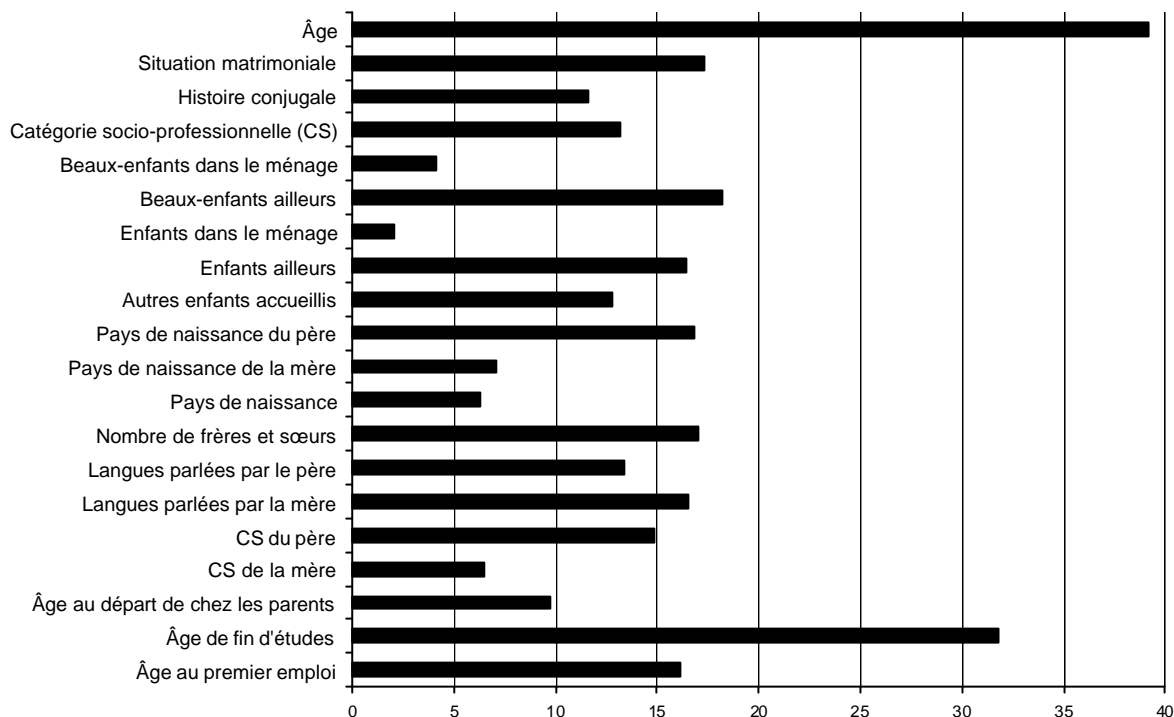
Malheureusement, l'enquête n'apporte aucune indication sur les revenus, sur la stabilité professionnelle, les difficultés de logement, *etc.* qui sont autant d'autres facteurs de fragilisation.

Le principal résultat est que les détenus se distinguent de l'ensemble des hommes davantage par, d'une part, leur origine familiale et, d'autre part, le fait d'avoir interrompu précocement leurs études que par leur histoire familiale et professionnelle en tant qu'adultes. Les contrastes révélés par ces variables sont très inhabituels par leur ampleur, montrant que la population des hommes détenus est très différente de la population générale. Tous les indicateurs sociodémographiques désignent des populations fragilisées ou exclues. Mais, même en isolant (ou neutralisant) ces facteurs d'origine familiale, les contrastes mis en évidence selon l'histoire conjugale et la séparation d'avec les enfants persistent, à l'exception du risque accru par la présence d'enfants (les pères de familles nombreuses n'apparaissant plus comme sur-représentés parmi les détenus) ou de beaux-enfants (les contrastes devenant faibles).

L'âge et l'arrêt précoce des études sont des caractéristiques essentielles

L'âge est le premier facteur de différenciation des détenus, ce qui confirme la nécessité d'effectuer les comparaisons « à âge comparable ». Cependant, la précocité du passage à l'âge adulte, en particulier de la fin des études, vient en second et l'âge à la fin des études contribue à lui seul presque autant à la « vraisemblance » du modèle que l'âge (graphique 4).

Graphique 4
Part de différentes variables dans la spécificité des hommes détenus
Contribution des variables à la vraisemblance du modèle
(rapports de vraisemblance ramenés à des variables normales centrées réduites)



Note de lecture : pour chaque variable, la longueur de la barre est proportionnelle aux contrastes « toutes choses par ailleurs ». La part de chaque variable est d'abord mesurée par un test du rapport des vraisemblances L entre le modèle « complet » et le modèle sans la variable considérée.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

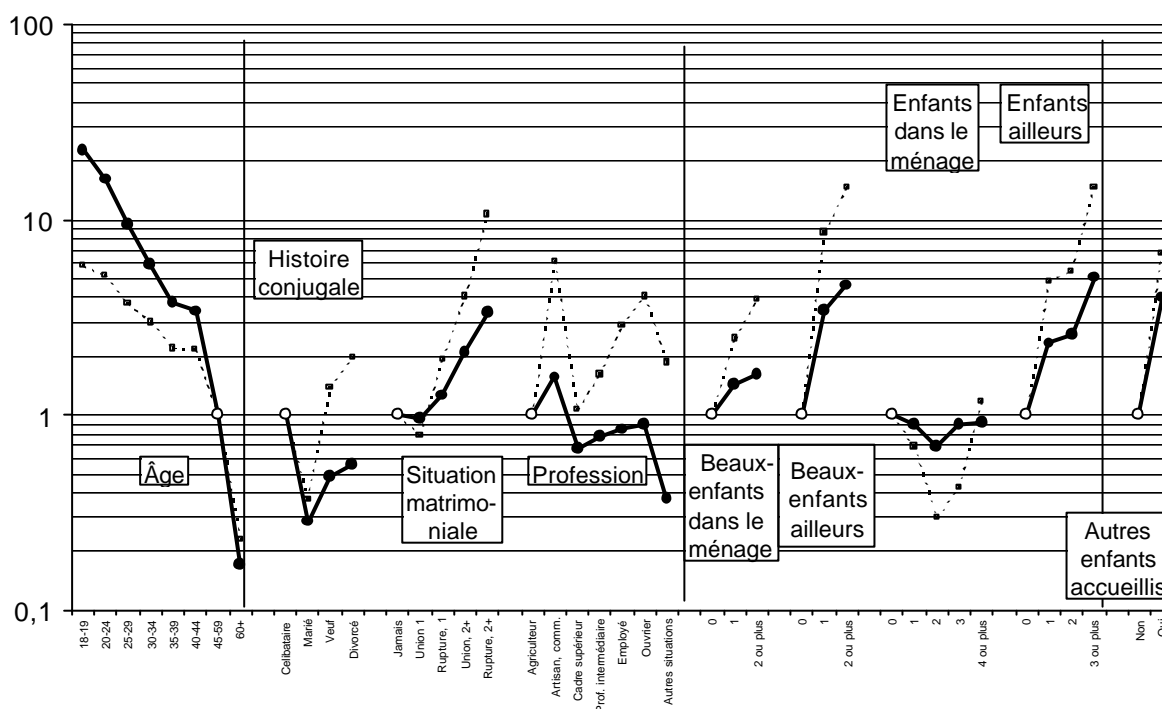
La statistique du test ($U = -2 \ln L$) suit un χ^2 à n degrés de libertés, si la variable contient $n+1$ catégories. La statistique U est ensuite transformée en variable normale unidimensionnelle par l'approximation de Fisher $f = \sqrt{2U} - \sqrt{2n - 1}$. Sous l'hypothèse nulle selon laquelle cette variable ne différencie pas les détenus du reste de la population, la statistique f suit une loi normale de moyenne 0 et de variance 1. Elle a donc une probabilité 5% d'être supérieure à 1,6 (test unilatéral), 1% d'être supérieure à 2,3, 1/1000 d'être supérieure à 3 et... 1/10⁹ d'être supérieure à 6. Les valeurs prises ici montrent que l'hypothèse nulle n'est vérifiée que pour les variables décrivant le nombre d'enfants présents dans le ménage. A part le nombre de beaux-enfants présents dans le ménage, toutes les variables contribuent de manière considérable au modèle, révélant des « effets spécifiques » importants, même quand les variations dues aux autres variables sont contrôlées.

Bien entendu, la comparaison est en grande partie artificielle : l'âge change au cours de la vie, et c'est pendant leur jeunesse que les hommes sont particulièrement susceptibles d'être incarcérés, tandis que l'âge à la fin des études initiales est définitif. Cet âge constitue donc un indicateur particulièrement discriminant des situations de pauvreté ou de précarité. Il est lié à l'âge et au pays de naissance dans la mesure où les hommes nés en France après 1953 ont nécessairement poursuivi leurs études jusqu'à l'année de leurs 16 ans. De plus, dans certains cas, l'incarcération elle-même peut avoir interrompu les études³. Il n'en reste pas moins que l'écart des risques d'être incarcéré varie de 1 à 10 entre les hommes qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 25 ans et ceux qui l'ont interrompu avant 16 ans. Cet écart est le même qu'entre les hommes de plus de 45 ans et ceux de 18 ou 19 ans. Bien plus, la prise en compte des autres variables ne diminue pas les contrastes mis en évidence par ces deux variables. Si l'on n'entre pas en prison à n'importe quel âge, n'importe qui n'entre pas en prison.

³ Pour les personnes en cours d'études initiales, incarcérées ou non, on a supposé que les études initiales vont s'interrompre deux ans après l'enquête.

L'âge de fin d'études est même de beaucoup, le facteur le plus discriminant : la généralisation de l'éducation est un facteur primordial de cohésion sociale. Les risques relatifs d'être incarcéré sont respectivement de 30, 20, 10, 3 et 1 selon que les études initiales ont été arrêtées avant 16, 18, 20 ou 25 ans, ou prolongées au-delà (graphique 7). C'est ainsi que 69% des détenus ont terminé leurs études avant 18 ans, contre 48% de l'ensemble des hommes, 36% à âge comparable à celui des détenus. Seulement 10% des détenus ont prolongé leurs études jusqu'à 20 ans, contre 26% de l'ensemble, 33% à âge comparable (annexe tableau 2.02). L'âge au départ de chez les parents n'a pas d'impact majeur (risques relatifs de 1 à 2), tandis qu'un âge tardif au premier emploi est associé à un risque d'incarcération accru : la période qui sépare la fin des études du premier emploi est probablement une période de fragilisation.

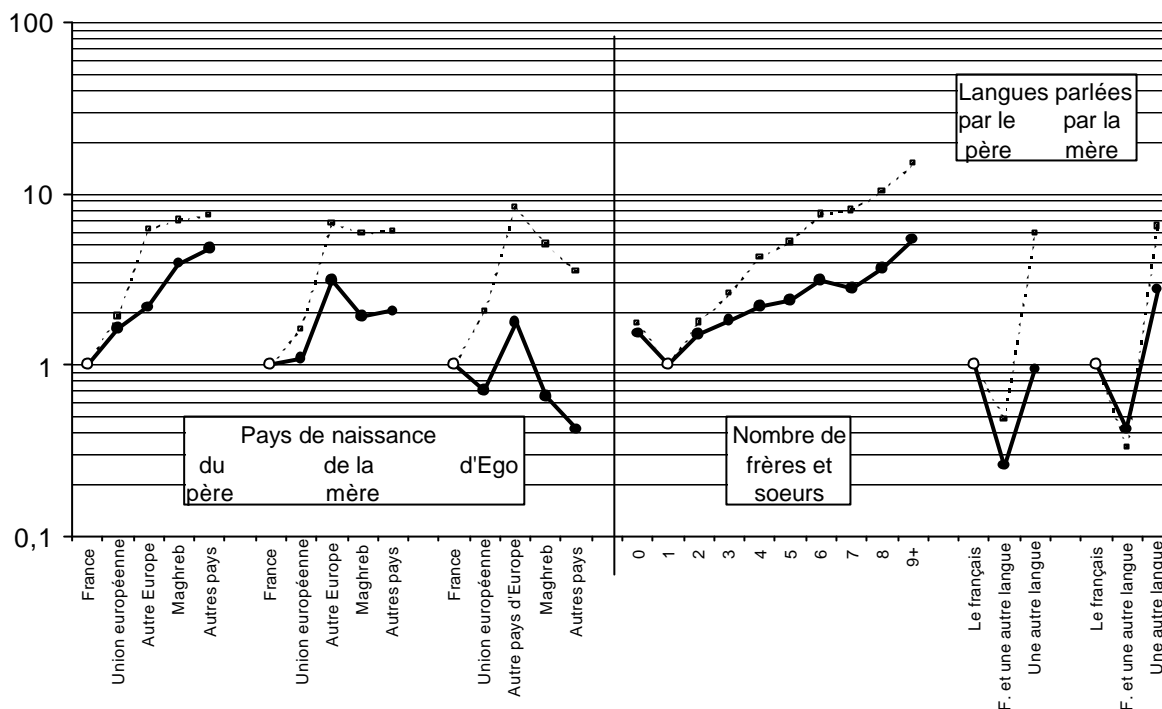
Graphique 5
Risques relatifs d'être incarcéré selon différentes caractéristiques de l'histoire conjugale et familiale, et la catégorie socioprofessionnelle



Note de lecture : Pour une variable, les *odds ratios* associés à chaque modalité représentent le risque d'être incarcéré, par rapport à une situation de référence pour laquelle le risque est arbitrairement fixé à 1. Pour chaque variable, les traits pointillés représentent les *odds ratios* « à âge comparable », issus d'un modèle dans lequel le risque d'être incarcéré varie uniquement selon cette variable et l'âge. Les traits pleins correspondent à des *odds ratios* issus d'une régression incluant simultanément l'ensemble des variables des graphiques 5, 6 et 7. Par rapport à un homme âgé de 45 à 59 ans, le risque d'être incarcéré est 6 fois plus élevé pour un homme de 18-19 ans. A histoire conjugale et autres variables comparables, le risque est 23 fois plus fort.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

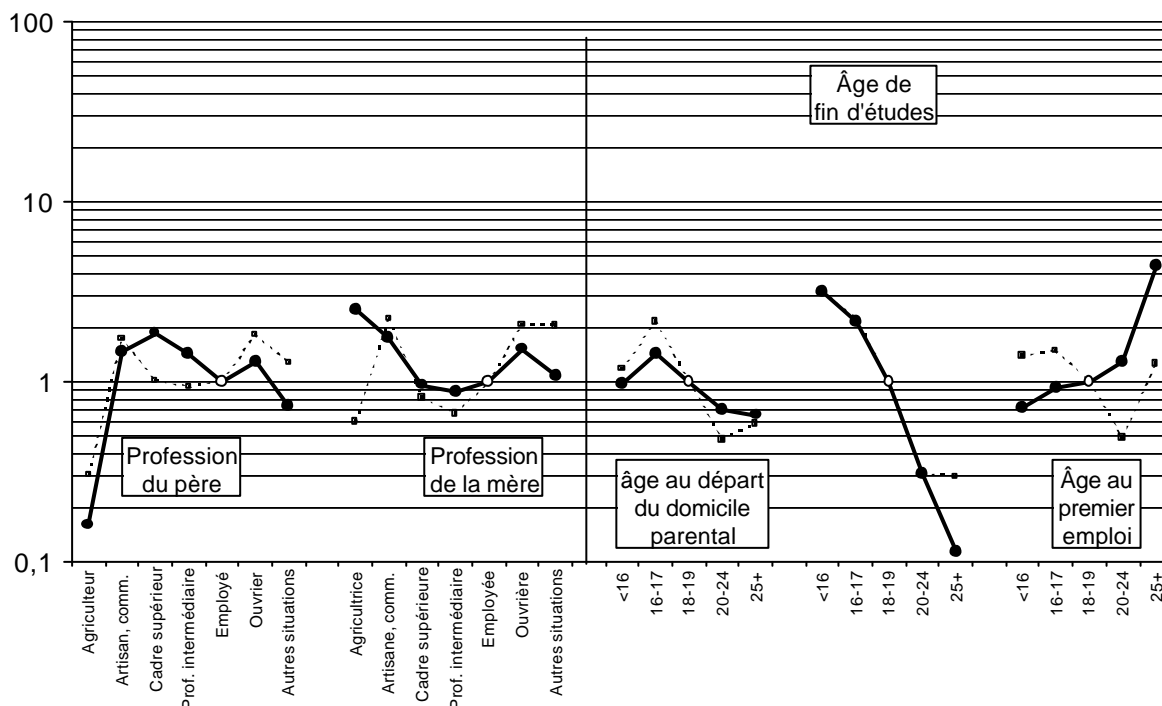
Graphique 6
Risques relatifs d'être incarcéré selon l'origine géographique, la taille de la fratrie et les langues parlées par les parents pendant la petite enfance



Note de lecture : voir graphique 5.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Graphique 7
Risques relatifs d'être incarcéré selon les catégories socioprofessionnelles des parents et les âges de transition de l'adolescence à l'âge adulte



Note de lecture : voir graphique 5.

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire

Les caractéristiques liées à l'enfance : taille de la fratrie et langues parlées en famille

Le risque d'incarcération augmente avec la taille de la fratrie : par rapport à une personne ayant un frère ou une sœur, le risque d'être incarcéré est, à âge comparable, 4 fois plus important pour ceux qui sont issus d'une famille de cinq enfants, 15 fois plus pour les familles de dix enfants ou davantage. « Toutes choses égales par ailleurs », les risques relatifs sont encore de 2 et 5. Ce résultat confirme de nombreux travaux sur les familles d'origine des détenus : beaucoup de détenus sont issus d'une famille très nombreuse, tandis que les ruptures du couple parental n'apparaît pas en elle-même comme un facteur de délinquance. Les détenus se caractérisent également par la forte fréquence de ceux auxquels les parents ne parlaient pas le français pendant leur petite enfance : c'est surtout le fait d'avoir une mère qui n'a pas transmis le français qui est associé à un risque fort d'incarcération. Peu de détenus ont des parents qui leur ont transmis à la fois le français et une autre langue.

Les pays de naissance des parents et de la personne différencient également les détenus de l'ensemble de la population. Beaucoup de détenus ont des parents nés à l'étranger : 39% ont leurs deux parents nés à l'étranger, contre 12% parmi les hommes en ménage. C'est surtout le lieu de naissance du père qui apparaît comme déterminant, le risque étant d'autant plus élevé que le père est originaire d'un pays éloigné de la France, d'immigration récente. Le risque relatif, par rapport aux hommes dont le père est né en France, s'élève à 2 pour les fils de ressortissants d'un pays d'Europe hors Union, 4 pour les hommes dont le père est né au Maghreb, 5 s'il est né dans un autre pays non européen. Le pays de naissance des hommes eux-mêmes met d'abord en évidence un risque important pour les hommes nés dans les pays de l'Europe hors Union, tandis qu'à l'inverse ceux qui sont nés hors de l'Europe (et dont la quasi-totalité ont des parents tous deux nés hors de l'Europe, qui ne leur parlaient pas en français) sont soumis à un risque relatif moins important.

La descendance et la vie conjugale

Le fait d'être séparé de ses enfants et beaux-enfants est une variable discriminante mais moindre que les précédentes. En revanche, le nombre d'enfants, même important ne caractérise pas les détenus, « toutes choses égales par ailleurs » ; la fécondité est relativement peu différenciée entre les groupes sociaux. Peut-être la présence d'enfants dans le ménage exerce-t-elle également un « effet protecteur ». En revanche, l'accueil d'autres enfants dans le ménage reste un indicateur discriminant. En l'absence d'information sur ces enfants, tout au plus peut-on faire l'hypothèse que l'accueil d'un autre enfant dans le ménage traduit des difficultés au sein de la famille éloignée, qui a ainsi « confié » un ou plusieurs enfants, difficultés elles-mêmes associées à un sur-risque (non observé) d'incarcération.

La relation entre ruptures conjugales et incarcération persiste dans le modèle « toutes choses égales par ailleurs », sans modification notable.

La catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle, utilisée comme indicateur du parcours social de l'individu après le départ de chez ses parents, se révèle peu discriminante : la sur-représentation des indépendants dans les prisons tient en partie à la définition floue de certains emplois non salariés, classés ici comme « indépendants », tandis qu'à l'inverse la catégorie « autre » regroupe des réponses incomplètes ou erronées, plus rares en prison où les informations étaient recueillies par entretiens. « Toutes choses égales par ailleurs », la catégorie socioprofessionnelle définie par l'emploi actuel ou le dernier emploi exercé n'apparaît donc pas comme un facteur de différenciation pertinent. On peut supposer que le statut face à l'emploi juste avant l'incarcération aurait constitué un indicateur plus pertinent.

Les catégories socioprofessionnelles des parents n'apparaissent pas non plus comme des facteurs majeurs. La faible présence des enfants d'agriculteurs est accentuée par la prise en compte de la catégorie socioprofessionnelle de la mère. Les hommes dont la mère était « agricultrice » et le père « ouvrier », nombreux parmi les détenus, sont probablement des hommes dont les parents, petits agriculteurs, ont dû abandonner leur exploitation, l'homme devenant ouvrier tandis que la femme

interrompait son activité professionnelle (sa dernière profession retenue à l'enquête étant alors « agricultrice »). A âge comparable, les hommes d'origine familiale modeste, repérés soit par leur catégorie socioprofessionnelle soit par celle de leurs parents, sont sur-représentés: le risque varie de 1 à 4 entre les hommes cadres et les ouvriers, de 1 à 2 entre les fils de cadre et les fils d'ouvrier ou d'ouvrière. Mais « toutes choses égales par ailleurs », la catégorie professionnelle des hommes ou de leurs parents s'efface en partie devant d'autres indicateurs plus spécifiques. A âge et âge de fin d'études comparables, seuls les fils d'agriculteur et des artisans encourent des risques spécifiques d'incarcération.

Une spécificité très marquée des hommes détenus

Quel que soit le critère de position sociale ou d'histoire familiale retenu, les hommes détenus apparaissent comme très différents des hommes vivant « en milieu libre ». Les variables incluses dans le modèle restent toutes significatives quand elles sont incluses simultanément dans le même modèle, à l'exception du nombre d'enfants vivant dans le ménage. Sauf pour l'âge de fin d'études, les contrastes « toutes choses égales par ailleurs » sont plus faibles que les contrastes « à âge comparable », mais restent très importants.

Le modèle présenté suppose que les contrastes associés aux différentes variables s'« ajoutent » sans interaction, qu'ils se cumulent. Nous avons testé de nombreux modèles avec interactions qui conduisent tous à la même conclusion : les risques ne se cumulent pas exactement, ils ne se renforcent pas les uns les autres, mais chaque variable repère un type de « fragilité » par rapport au risque d'incarcération. Par exemple, parmi les hommes dont les parents sont nés à l'étranger, un âge de fin d'études précoce ou une fratrie très nombreuse sont moins fortement associés à l'incarcération que parmi ceux dont les parents sont nés en France.

L'entourage familial des hommes détenus âgés de plus de 50 ans

Le nombre d'hommes détenus âgés de plus de 50 ans est en augmentation, d'une part parce que davantage de personnes sont incarcérées relativement tard dans leur vie, d'autre part parce qu'elles sont condamnées à des peines plus longues qui les conduisent à vieillir en prison.

Ce vieillissement pose des difficultés nouvelles à l'administration pénitentiaire. Les établissements ne sont pas équipés pour recevoir des personnes âgées et le personnel n'est pas formé pour les accueillir. Les programmes de formation n'ont pas la même finalité que pour les plus jeunes.

Pour le ministère de la Justice, le maintien des liens familiaux en détention constitue une priorité. Cela concerne toutes les personnes détenues sans distinction d'âge. Toutefois, pour les détenus âgés, le maintien des liens est d'autant plus indispensable du fait qu'ils ont plus de difficultés à nouer des relations et se trouvent plus isolés que les autres en détention.

Les personnes âgées libérées après de longues années de détention peuvent rencontrer de grandes difficultés à se resocialiser, notamment si elles sont dépourvues de famille et d'amis. L'enquête sur l'histoire familiale des détenus, qui retrace leur histoire conjugale et celle de leur paternité, peut apporter une connaissance supplémentaire sur la question du réseau familial du détenu nécessaire pour maintenir les liens.

Le nombre de détenus âgés et leur proportion dans la population carcérale sont en augmentation. D'après les résultats du recensement de la population de la France métropolitaine de 1999, plus d'un habitant sur cinq a plus de 60 ans et un sur quatre moins de 20 ans. Comparés aux recensements précédents, ces chiffres confirment le vieillissement de la population de la métropole : entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 1999, le nombre d'hommes âgés de 50 ans et plus a augmenté de 13% en France métropolitaine. Sur la même période, le nombre d'hommes de 50 ans et plus en prison a plus que doublé (+ 109%). Le facteur démographique est donc en partie responsable de cette croissance. Reste que l'augmentation de ce groupe d'âge est huit fois plus élevée en prison que dans l'ensemble de la population.

La fréquence des incarcérations diminue avec l'âge. Au 1^{er} janvier 1999, le taux de détention de la population masculine s'élève à 57 pour 100 000 habitants pour les 50 ans et plus, alors qu'il atteint 425 pour les hommes âgés de 25 à 30 ans et 310 pour ceux de 30 à 40 ans.

L'enquête sur l'histoire familiale des détenus apporte des informations sur les étapes de la vie en couple, les enfants et les parents de la personne détenue. Elle permet de cerner l'existence de liens familiaux pour une population qui peut connaître des difficultés en prison et lors de sa libération.

Selon Pierre Le Queau, la longueur de la détention nuit au maintien des liens familiaux, notamment pour les plus âgés : « Les condamnés à une longue peine reçoivent moins de visites que les autres et en plus, le fait d'être jeune a un impact important et positif sur les visites ».

Quand est-on âgé ?

Dans les études de sociologie carcérale, la tranche d'âge la plus couramment retenue pour évoquer la question du vieillissement de la population correspond aux détenus âgés de 50 ans et plus. Certes, une personne de 50 ans n'est pas considérée comme une personne âgée par le sens commun. Cependant, d'une part, l'écart constaté entre l'état de santé moyen des détenus et celui de l'ensemble de la population justifie la prise en compte d'un âge plus bas. Les études montrent que la prison reçoit

majoritairement des individus déjà démunis, mal soignés à l'extérieur et aux modes de vie à risque (consommation excessive de stupéfiants, d'alcool et de tabac). D'autre part, entre 1968 et 1990, les détenus avaient en moyenne 28 ans. Par rapport à la moyenne des détenus, les personnes ayant dépassé la cinquantaine peuvent être considérées comme âgées.

Les principales caractéristiques pénales et sociales des détenus de 50 ans et plus

Les caractéristiques pénales

Les crimes ou délits sexuels sont le principal motif d'incarcération des détenus de 50 ans et plus

Au 1^{er} janvier 1999, selon la statistique pénitentiaire, le type d'infraction le plus fréquent pour les détenus âgés de 50 ans et plus, est le crime ou le délit sexuel (46%), suivi de l'homicide volontaire (15%) (tableau1). Dans les motifs d'incarcération des 50 ans et plus, la part des crimes et délits sexuels a augmenté de 31 points entre le 1^{er} janvier 1989 et le 1^{er} janvier 1999 alors que la part des atteintes aux biens baisse de 11 points sur la même période.

Ainsi, au 1er janvier 1999, les condamnés pour crime ou délit sexuel sont près de trois fois plus représentés chez les détenus de 50 ans et plus que chez ceux de moins de 50 ans. Les détenus de moins de 50 ans sont quatre fois plus condamnés que les plus âgés à l'emprisonnement pour atteinte aux biens.

Tableau 1

Comparaison sur 10 ans des infractions les plus fréquentes pour l'ensemble des hommes détenus

Champ : France métropolitaine

NATURE DE L'INFRACTION PRINCIPALE	Au 1er janvier 1989			Au 1er janvier 1999		
	Hommes âgés de moins de 50 ans (condamnés)	Hommes âgés de plus de 50 ans (condamnés)	Ensemble	Hommes âgés de moins de 50 ans (condamnés)	Hommes âgés de plus de 50 ans (condamnés)	Ensemble
	%	%	%	%	%	%
Trafic de stupéfiants	18	10	17	18	11	17
homicide volontaire	11	24	12	9	15	10
Coups et blessures volontaires	5	5	5	8	5	8
Crime ou délit sexuels	9	15	9	18	46	21
Homicide involontaire	1	2	1	1	1	1
Atteintes aux biens	36	19	35	30	8	27
Escroqueries	6	10	6	4	7	5
Inf. légis. sur les étrangers	3	4	3	3	1	3
Autres	11	11	11	8	6	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : statistique trimestrielle de la population détenue

Entre 1989 et 1999, parmi les types de délits et crimes les plus représentés en détention, seuls les crimes et délits sexuels ont augmenté. Les modifications législatives apportées aux délais de prescription (loi n° 94-89 du 1er février 94) peuvent expliquer cette augmentation : en effet plus les victimes peuvent dénoncer les faits tardivement, plus les auteurs sont âgés quand cette dénonciation intervient. Sur la période, le poids des autres infractions a diminué, mais les condamnés pour homicide volontaire représentent tout de même 15%. Les deux tiers des détenus de 50 ans et plus le sont donc pour des atteintes graves contre les personnes.

Ainsi, le nombre plus élevé d'infractions criminelles et la durée accrue des peines qu'elles entraînent peut également contribuer à expliquer l'augmentation du nombre de détenus âgés de plus de 50 ans dans les prisons françaises.

On entre en prison plus vieux et on y vieillit

Le type d'infraction commis par les détenus âgés conduit à des peines de longues durées. Un détenu sur deux âgé de 50 ans et plus est incarcéré depuis plus de trois ans.

Les durées de détention sont beaucoup plus courtes pour les détenus de moins de 50 ans : plus de la moitié d'entre eux sont incarcérés depuis moins d'un an. La durée moyenne de détention au moment de l'enquête est de 2 ans pour les détenus âgés de moins de 50 ans et de 4,5 ans pour ceux de plus de 50 ans (tableau 2).

Tableau 2
Proportion de détenus en fonction
des durées de détention au moment de l'enquête

Durées de détention	Pourcentage des moins de 50 ans	Pourcentage des plus de 50 ans
- de 1 an	57,7	29,2
1-2 ans	15,4	15
2-3 ans	6,2	7,1
3-4 ans	5,3	5,5
4-5 ans	4,6	9,9
5 et plus	9,3	33,2
Non-réponse	1,5	0,0
Total	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Parmi la population âgée, on peut distinguer ceux qui sont incarcérés à un âge relativement avancé et ceux qui vieillissent en prison. Selon la statistique pénitentiaire, à l'entrée en prison (flux), les personnes de plus de 50 ans sont aussi plus nombreuses sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une première ou d'une nouvelle incarcération. En 1993, 2 638 hommes de plus de 50 ans sont entrés en prison, soit 3,4% du total des entrées masculines en France métropolitaine ; en 1999, ce sont 3844 entrées qui ont été comptabilisées, soit 5,6%¹. La population des prévenus, c'est-à-dire les personnes détenues qui n'ont pas encore été jugées ou dont la condamnation n'est pas définitive, vieillit aussi : l'âge médian est passé de 28 ans à près de 31 ans entre 1989 et 1999.

Les détenus incarcérés depuis plus de 5 ans représentent 12,7% des détenus, et 33% de ceux qui ont 50 ans et plus.

Ainsi, les deux explications ne sont pas exclusives l'une de l'autre. La croissance de la population âgée en prison est due à une augmentation de l'âge moyen à l'entrée en prison et au vieillissement des détenus en prison.

Les caractéristiques sociales

Les détenus plus âgés ont probablement eu le temps de se former et leur passé professionnel a pu être plus long que celui des détenus âgés de moins de 50 ans. L'exercice d'une profession crée des liens sociaux, qu'ils soient amicaux ou professionnels, et permet ainsi de créer un réseau relationnel. Mais la prison rompt ces liens. L'accès au travail dans les maisons d'arrêt est restreint pour les détenus âgés en raison des types d'infractions commises tels que les procédures criminelles (pour des raisons de sécurité) et les délits sexuels (exclusion ou auto-exclusion de certaines activités collectives).

¹ Source fichier national des détenus, DAP/SDSED, ministère de la Justice

Tableau 3
Catégorie socioprofessionnelle des détenus

	Détenus âgés de moins 50 ans	Détenus âgés de plus 50 ans
	%	%
Agriculteurs exploitants	0,4	4,0
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	10,9	11,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,1	4,3
Professions intermédiaires	8,3	16,2
Employés	11,3	14,2
Ouvriers	50,4	47,0
Sans profession	15,6	3,2
Total	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Les professions des détenus de 50 ans et plus sont différentes de celles des plus jeunes. Les professions intermédiaires sont deux fois plus représentées parmi les condamnés de 50 ans et plus. Le constat est inverse pour les « sans profession » qui sont cinq fois moins représentés (tableau 3). Alors que les personnes détenues sont majoritairement issues des couches sociales les plus défavorisées, les détenus de plus de 50 ans appartiennent à des catégories sociales plus valorisées : les cadres et professions intellectuelles supérieures sont un peu plus nombreux et les ouvriers sont moins représentés.

Le très faible nombre de détenus âgés se déclarant « sans profession » s'explique par un parcours social plus long avant la détention, et signifie aussi qu'ils ont connu une insertion professionnelle dont n'ont jamais bénéficié de nombreux jeunes détenus.

On peut aussi souligner la surreprésentation des agriculteurs chez les 50 ans et plus: ils sont 10 fois plus nombreux que parmi les détenus de moins de 50 ans.

La sortie du système scolaire

Les statistiques pénitentiaires montrent le faible niveau d'instruction des détenus : au 1^{er} janvier 1999, 65% ont au plus le niveau de l'enseignement primaire. Cette observation est confirmée par l'enquête. Plus de la moitié des détenus âgés de 50 ans et plus sont sortis du système scolaire avant 14 ans, dont 45% entre 13 et 14 ans (tableau 4). Cet âge de fin d'études reflète aussi la scolarité d'une grande partie des hommes de ces générations : l'école primaire terminée, ils passaient leur certificat d'études puis entraient dans la vie active.

Tableau 4
Age de sortie du système scolaire

	plus 50 ans ménage ordinaire	plus 50 ans détenus	Ménage structure d'âge comparable
	%	%	%
15 ans et avant	50,1	58,1	43,6
16 à 17 ans	15,8	18,2	17,4
18 à 19 ans	12,0	8,3	14,0
20 à 24 ans	11,4	5,6	13,9
25 ans et plus	4,7	3,2	5,6
Non-réponse	6,0	6,6	5,5
Total	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus
lire ainsi : dans la population générale ayant la même structure par âge que les détenus, 43.6% auraient quitté l'école à 15 ans et avant contre 58.1% des détenus.

58% des hommes détenus âgés de plus de 50 ans ont quitté l'école avant l'âge de 15 ans contre près de 44% parmi les hommes d'âge comparable en liberté. Après 16 ans, parmi les détenus, les départs du système scolaire se font rapidement. 84,6% des détenus de 50 ans et plus ont quitté l'école avant 19 ans, contre 75% des hommes de 50 ans et plus en ménage ordinaire.

Un détenu de 50 à 59 ans sur cinq suit une formation en prison comme l'ensemble des détenus interrogés. Cette proportion n'est plus que de 4% pour les plus de 60 ans. Les détenus incarcérés à un âge tardif choisissent majoritairement des formations scolaires, alors que les formations qualifiantes sont surreprésentées parmi les personnes qui vieillissent en prison.

Les hommes détenus âgés de plus de 50 ans et leurs proches

L'âge permet d'expliquer la solitude de certains détenus. Selon une étude, les personnes âgées ont en prison peu de relations avec le monde extérieur. L'enfermement qu'elles subissent les confinerait dans une situation identique à celle des vieillards dépendants hébergés en institution. Au problème d'isolement des personnes âgées, s'ajoute pour les individus incarcérés la condamnation qui renforce le phénomène d'éloignement des proches.

Les détenus âgés présentent moins de handicaps sociaux que les jeunes détenus mais l'enquête montre qu'ils se situent parmi les personnes défavorisées dans l'ensemble de la population. En plus de leur âge relativement avancé, ils doivent purger leur peine d'emprisonnement dans un milieu peu adapté à leurs besoins.

Le maintien des liens familiaux, préconisé par le Code de procédure pénale, est l'un des axes majeurs de la mission de réinsertion du service public pénitentiaire. De plus, le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées si elles sont dépendantes en raison de leurs besoins particuliers. Encore faut-il que ces liens existent.

Nous avons choisi de considérer la structure familiale du détenu au sens large, le couple, les enfants, les beaux-enfants et les petits-enfants, les parents, les frères et sœurs, ce qui constitue l'ensemble de la parenté.

Le couple

A structure par âge égale, la proportion des détenus âgés de 50 ans et plus qui déclarent n'avoir jamais vécu en couple est légèrement plus élevée que chez les hommes en liberté du même âge (7,5% contre 5,5%, tableau 5). A la date de l'enquête, 49% des détenus de plus de 50 ans déclarent être en couple alors que c'est le cas de 82% de l'ensemble des hommes de la population générale. Cependant, les vies de couples des détenus sont instables car ils connaissent une pluralité d'unions associées à de multiples ruptures.

Tableau 5
Situation de couple des détenus à la date de l'enquête

	plus 50 ans ménage ordinaire	plus 50 ans ménage ordinaire structure par âge comparable	plus 50 ans détenus
	%	%	%
en couple	81,7	82,8	49,4
1 ère union	73,1	73,0	25,3
2 ème union	11,3	9,8	24,1
seul	18,3	17,2	50,6
après une rupture	11,2	10,0	34,8
après deux ruptures	1,8	1,8	8,3
jamais en couple	5,5	5,4	7,5
Total	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Selon l'enquête du CREDOC, le fait d'avoir un conjoint a un impact important sur la fréquence des visites. A la date de l'enquête, les détenus âgés sont trois fois plus souvent seuls que les hommes libres du même âge (51% sont seuls contre 17% des hommes de 50 ans et plus de la population générale).

Les détenus sans conjoint de plus de 50 ans ont vécu trois fois plus de ruptures que les personnes libres du même âge (tableau 5).

Le risque de rupture est très important au moment de l'incarcération : 18,1% des détenus de 50 ans et plus qui avaient un conjoint, déclarent que leur union s'est terminée durant le mois suivant l'incarcération. On peut donc considérer que les liens conjugaux se fragilisent, voire se brisent. Ils résistent difficilement à l'incarcération, à la nature de l'infraction commise et à la lourdeur de la condamnation.

Un tiers des détenus étaient seuls au moment de l'incarcération ; la moitié d'entre eux le sont au moment de l'enquête (tableau 6). A cette date, les divorcés sont cinq fois plus nombreux parmi les détenus de 50 ans et plus que parmi les hommes âgés vivant dans les ménages. La vie de couple des détenus âgés se caractérise donc par la fréquence des ruptures d'union et des remises en couple.

Tableau 6
Situation de couple à l'incarcération et à la date de l'enquête

	plus 50 ans détenus Situation à la date de l'enquête	plus 50 ans détenus Situation à l'incarcération
	%	%
en couple	49,4	65,6
1ère union	25,3	38
2ème union	24,1	27,6
seul	50,6	34,4
après une rupture	34,8	23,2
après deux ruptures	8,3	11,2
jamais en couple	7,5	6,4
Total	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Dans un premier temps, l'incarcération du détenu provoque la perte du revenu, ensuite elle augmente les dépenses de la famille, en raison du coût des visites. De plus, « la prison signifie la mise en suspens de l'épanouissement affectif et sexuel du couple. Elle affecte autant le partenaire libre que la personne détenue », note le rapport du conseil de l'Europe².

On peut alors se demander comment la durée de détention influe sur la vie de couple et par conséquent sur le maintien des liens. Les hommes âgés détenus depuis plus de 5 ans sont plus nombreux que ceux détenus depuis moins longtemps à connaître ou avoir connu une vie de couple, mais celle-ci est marquée par de nombreuses ruptures. 50 % d'entre eux ont rompu leur première vie de couple contre 44% des détenus incarcérés depuis moins longtemps. Ces proportions sont de 65% contre 33% en ce qui concerne la deuxième rupture. De plus, après une rupture, ceux qui vieillissent en prison se remettent moins souvent en couple : plus de 90 % des détenus incarcérés à un âge tardif (soit détenus depuis moins de 5 ans) connaissent une seconde vie de couple, 50 % pour les autres. Une étude réalisée par M.J Sabbah et E.L Cowles (1990), relève les dix principaux problèmes mentionnés par les détenus effectuant une longue peine. On y constate que les détenus condamnés à une longue peine se préoccupent beaucoup des rapports familiaux, peut-être parce que le nombre de visites d'amis et de la famille diminue. Dans des conditions de perturbations psychologiques, de soucis financiers et de rythme de vie bouleversé, il est difficile de maintenir des liens familiaux. On

² *Recommandations R 87-3 sur les règles pénitentiaires européennes (article 43) Conseil de l'Europe.*

peut supposer aussi que les longues détentions engendrent un essoufflement et un épuisement des familles.

Les enfants

Dans une étude sur la sociabilité des personnes âgées, on peut lire que les enfants constituent un interlocuteur privilégié pour les personnes âgées : ces derniers compensent la perte des contacts avec les ascendants due aux décès et aux différents handicaps. Le développement des relations avec les enfants et les petits-enfants vient ainsi renouveler et rajeunir le réseau des personnes âgées.

Tableau 7
Synthèse des données sur la fécondité

	plus 50 ans ménage ordinaire	plus 50 ans ménage ordinaire structure par âge comparable	plus 50 ans détenus
Les enfants eus ou adoptés			
Pourcentage d'hommes ayant eu des enfants	86,8	87,4	86,8
Nombre moyen d'enfants eus par l'ensemble des hommes	2,3	2,2	3,1
Nombre moyen d'enfants eus par l'ensemble des pères	2,6	2,5	3,5
Age moyen des pères à la naissance du premier enfant	27,6	26,9	27
Age moyen des pères à la naissance des enfants	30,2	29,8	31
Age moyen à l'enquête des enfants vivants	34,1	29,1	26
Les autres enfants élevés ("beaux-enfants")			
Pourcentage d'hommes ayant élevé des beaux enfants	3,8	4,4	20,2
Nombre moyen de beaux enfants élevés par l'ensemble des hommes	0,1	0,1	0,4
Nombre moyen de beaux enfants élevés par les beaux-pères	1,7	1,6	2
Age moyen des beaux-pères au début de la première vie commune avec un bel-enfant	37,6	37,2	37,7
Age moyen des beaux-pères au début des vies communes avec les beaux- enfants	38,2	37,5	38
Age moyen à l'enquête des beaux -enfants vivants	33,5	29,2	24,2
Les autres enfants accueillis			
Pourcentage d'hommes ayant accueilli d'autres enfants	4,2	3,6	9,2
Les petits enfants			
Pourcentage d'hommes ayant des petits enfants	58,7	46,6	50,1
Nombre moyen de petits enfants élevés par l'ensemble des hommes	2,4	1,6	2,4
Nombre moyen de petits enfants élevés par les grands-pères	3,8	3,1	4,5
Age moyen des grands-pères à la naissance du premier petit enfant	51,8	50,4	48,2
Age moyen à l'enquête de l'aîné des petits enfants	13,3	9,5	9,7

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

La proportion d'hommes de 50 ans et plus ayant des enfants est identique en prison et en milieu libre (tableau 7). Les hommes détenus ont en moyenne un enfant de plus que les hommes en ménage, à structure par âge comparable. Les enfants des détenus de 50 ans et plus, sont en moyenne plus jeunes de 3 ans que les enfants de l'ensemble des hommes de plus de 50 ans. Les détenus âgés ont des enfants plus tardivement car ils ont connu plusieurs unions. Les derniers enfants sont donc, encore très jeunes et ces âges font baisser la moyenne. La détention ne devrait pas, en théorie, avoir d'effet en soi sur l'autorité parentale mais elle en modifie les conditions d'exercice. Il est important de souligner que dans le Code de procédure pénale, il est préconisé de chercher à maintenir les liens afin que la séparation ne soit pas vécue comme un abandon, et à faciliter l'adaptation à la sortie.

Les détenus sont beaucoup plus nombreux que les hommes en ménage à avoir élevé des beaux-enfants. Leurs unions multiples (ou successives) expliquent cette forte proportion. De plus les détenus

âgés sont 9% à accueillir des enfants (neveux ou nièces, enfants placés...) contre 4% des personnes de l'ensemble de la population, à structure par âge comparable.

Les détenus âgés sont un peu plus nombreux à avoir des petits-enfants (+ 3 points).

Ainsi la descendance des hommes détenus est-elle numériquement plus importante que celle de l'ensemble des hommes de plus de 50 ans.

La durée de détention modifie-t-elle ces caractéristiques ? Les détenus en détention depuis plus de 5 ans ont moins d'enfants et de petits-enfants (soit un de moins pour ces derniers) que les hommes incarcérés depuis moins de cinq ans, mais ils déclarent en élever plus.

Les parents

L'âge de la population étudiée implique que les parents des détenus sont le plus souvent décédés. Par conséquent, le soutien parental peut être inexistant.

Tableau 8
Vie des parents

Vie des parents des détenus au moment de l'enquête	plus 50 ans ménage ordinaire	plus 50 ans ménage ordinaire structure par âge comparable	plus 50 ans détenus
	%	%	%
Deux parents vivants	7,1	11,6	9,2
Deux parents décédés	62,5	49,5	55,7
Un parent vivant, un décédé	20,8	29,0	27,1
Non-réponse	9,6	9,9	8,0
Total	100	100	100

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Les détenus âgés de 50 ans et plus ont moins fréquemment leurs deux parents vivants que les hommes des ménages ordinaires à structure d'âge comparable (tableau 8). Ils sont aussi plus nombreux à avoir leurs deux parents décédés.

La taille de la fratrie

Les personnes issues de familles nombreuses sont très fortement représentées parmi les hommes incarcérés (cf. article « *Recompositions familiales, fragilisation et incarcération* »). La sur représentation des familles nombreuses est cependant moindre parmi les détenus de 50 ans (tableau 9).

Tableau 9
Taille de la fratrie d'origine (nombre d'enfants de la mère de l'enquêté)

Taille de la fratrie d'origine				Fréquences cumulées		
	Détenus Moins 50 ans	Détenus plus 50 ans	plus 50 ans ménage ordinaire	Détenus Moins 50 ans	Détenus plus 50 ans	plus 50 ans ménage ordinaire
	%	%	%	%	%	%
1 enfant	7,1	9,7	13,3	7,1	9,7	13,3
2 enfants	10,2	11,8	20,5	17,3	21,5	33,8
3 enfants	16,3	19,5	19,3	33,6	41	53,1
4 enfants	13	12,1	14,3	46,6	53,1	67,4
5 enfants et plus	53,4	46,9	32,6	100	100	100,0

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

47% des détenus de 50 ans et plus ont cinq frères et sœurs ou davantage, contre 33% pour l'ensemble des hommes. Ils sont plus de la moitié (53,4 %) dans ce cas parmi les détenus de moins de 50 ans.

La plupart des détenus âgés ont fondé une famille. Par rapport à l'ensemble de la population, la vie familiale des détenus âgés se caractérise par davantage de ruptures et l'absence des parents, plus souvent décédés.

De façon générale, les relations des personnes âgées avec leurs proches se modifient profondément : les contacts se restreignent à cause des décès successifs des connaissances, du poids des handicaps physiques et de la dépendance. Les interlocuteurs se raréfient non seulement sous l'effet de l'âge et des décès mais aussi sous l'effet des événements liés à cette étape de la vie : retraite, réduction de l'activité privée et de l'autonomie. Les détenus âgés cumulent ces handicaps avec celui de l'incarcération.

Cependant, la taille des familles des détenus est plus importante, ils ont plus d'enfants, de frères et de sœurs mais ils sont plus nombreux à ne pas être en couple. Une étude réalisée sur les personnes âgées vivant en institution (mettre la note 16) montre que la taille et la composition de la famille sont des facteurs déterminants dans le maintien des relations. En effet, lorsqu'ils ont gardé des contacts avec leur famille, le réseau de parenté proche de ces résidents est plus étoffé : 6,2 membres en moyenne dont 1,6 enfants et 3,3 petits-enfants. Or les détenus âgés ont en moyenne 3,5 enfants et 4,5 petits-enfants. Cette nombreuse descendance des détenus devrait donc favoriser le maintien des contacts. Cependant, la capacité des détenus à rester en contact avec leur famille dépend de nombreux facteurs tels que leurs antécédents criminels, leur niveau d'instruction et leur état de santé, de l'établissement dans lequel ils sont placés et surtout de la relation avec leur conjoint. Si la victime du détenu âgé est un membre de sa famille, et surtout si le motif d'incarcération est de nature sexuelle il est moins probable que les membres de sa famille lui rendent visite.

En conclusion, les détenus âgés de plus de 50 ans présentent des caractéristiques particulières : ils sont incarcérés pour de plus lourds motifs qui entraînent des condamnations à de longues peines. Ils connaissent moins de handicaps sociaux que les autres détenus (meilleur statut professionnel, départ plus tardif de chez les parents). Leur schéma de vie familiale se distingue aussi totalement de celui de la population générale : ils ont connu des ruptures mais «ont refait une vie », parfois récemment. Cependant près de la moitié d'entre eux n'ont pas de conjoint, ce qui semble constituer le handicap majeur. D'après une enquête réalisée en 1988 aux USA, pays dans lequel le problème des personnes âgées en prison est considérable, un quart des détenus âgés souffraient de maladie mentale, le plus souvent la dépression. Sans préjuger d'un lien direct entre la séparation de couple et la dépression, améliorer l'accueil de la famille du détenu est donc primordial.